

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXV^e ANNEE. - N° 80

VENDREDI 13 OCTOBRE 2006

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 13 OCTOBRE 2006

	Pages
VILLE DE PARIS	
Modification de l'organisation et des attributions du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris (Arrêté du 9 octobre 2006).....	2499
Composition du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris (Arrêté du 9 octobre 2006)	2499
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-092 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne dans les voies du 6 ^e arrondissement de Paris de compétence municipale (Arrêté du 9 octobre 2006)	2499
Annexe: liste des emplacements	2500
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2-2006-113 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Pierre et Marie Curie, à Paris 5 ^e (Arrêté du 2 octobre 2006)	2500
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2-2006-116 réglementant, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique, rue Paul Fort, à Paris 14 ^e (Arrêté du 5 octobre 2006).....	2501
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2-2006-117 instituant, à titre provisoire, la mise en impasse de la rue Alfred Durand Claye, à Paris 14 ^e (Arrêté du 3 octobre 2006)	2501
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2-2006-118 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Buffon, à Paris 5 ^e (Arrêté du 5 octobre 2006).....	2501
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV3-2006-073 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue Jean Carriès, à Paris 7 ^e (Arrêté du 4 octobre 2006)	2502
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3-2006-074 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de la Procession, à Paris 15 ^e (Arrêté du 4 octobre 2006)	2502
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2006-082 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans plusieurs voies, à Paris 20 ^e (Arrêté du 25 septembre 2006).....	2503
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2006-083 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement, rue de Lagny, à Paris 20 ^e (Arrêté du 2 octobre 2006).....	2503
Direction des Ressources Humaines. — Organisation de la Direction des Ressources Humaines. — Mise à jour de l'organigramme.....	2504
Direction des Ressources Humaines. — Fin de fonctions d'une administratrice de la Ville de Paris	2504
Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours public pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris (Arrêté du 4 octobre 2006)	2504
Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité animation (Arrêté du 4 octobre 2006)	2504
Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris (Arrêté du 6 octobre 2006)	2505
Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la composition du jury de l'examen professionnel d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris ouvert à partir du 23 octobre 2006 (Arrêté du 29 septembre 2006).....	2506
Direction des Ressources Humaines. — Désignation des examinateurs pour l'élaboration des sujets et la correction des épreuves écrites de l'examen professionnel d'ingénieur des travaux ouvert à partir du 23 octobre 2006 (Arrêté du 29 septembre 2006)	2506
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats admis à participer aux épreuves écrites de l'examen professionnel d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris ouvert à compter du 23 octobre 2006 pour quatre postes.....	2507
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales du concours public sur titre pour l'accès au corps des maîtres de conférence de l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris — discipline chimie organique — ouvert à partir du 25 septembre 2006 pour un poste.....	2507

- Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours public sur titres pour l'accès au corps des puéricultrices de la Commune de Paris ouvert à partir du 2 octobre 2006 pour 80 postes..... 2507
- Direction des Ressources Humaines.** — Tableau d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture chef. — Année 2005..... 2508
- Direction des Ressources Humaines.** — Tableau d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture principal. — Année 2005..... 2508

DEPARTEMENT DE PARIS

- Direction des Ressources Humaines.** — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers des collèges du Département de Paris dans la spécialité restauration (F/H) — Rectificatif au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris » n° 78 du vendredi 6 octobre 2006..... 2509
- Fixation** du compte administratif 2005 de l'association Vie et Avenir pour son service d'accompagnement et de suite, situé 6, rue de l'Amiral Roussin, à Paris 15^e (Arrêté du 26 septembre 2006)..... 2510
- Fixation** du tarif journalier 2006 applicable au foyer éducatif « Avril de Sainte Croix » de l'association « Le Moulin Vert » — 94, rue Boileau, à Paris 16^e (Arrêté du 2 octobre 2006)..... 2510
- Fixation** du tarif journalier 2006 applicable au Foyer « les Marmousets » situé 40, cité des Fleurs, à Paris 17^e (Arrêté du 2 octobre 2006)..... 2510
- Fixation** de la dotation globale 2005 pour le Centre d'Activité de jour Oscar Roty sis 3-5, rue Oscar Roty, à Paris 15^e (Arrêté du 4 octobre 2006)..... 2511

PREFECTURE DE POLICE - SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE DE PARIS

- Arrêté n° 2006-21096** portant renouvellement de l'agrément du comité français de secourisme et de protection civile, pour les formations aux premiers secours (Arrêté du 3 octobre 2006)..... 2511

PREFECTURE DE POLICE

- Arrêté n° 2006-21097** relatif à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune sauvage de Paris (Arrêté du 3 octobre 2006)..... 2512
- Arrêté n° 2006-21098** accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 4 octobre 2006)..... 2512
- Liste** des candidats déclarés admis au concours interne d'ingénieur, spécialité physique-chimie, du mercredi 28 juin 2006..... 2513
- Liste** des candidats déclarés admis au concours interne d'ingénieur, spécialité sécurité-environnement, du mercredi 28 juin 2006..... 2514

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

- Crédit Municipal de Paris.** — Fixation des tarifs des prêts sur gages applicables à compter du 15 octobre 2006 (Arrêté du 5 octobre 2006)..... 2514
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Arrêté n° 2006-2717 modifiant l'arrêté n° 2006-2547 du 18 septembre 2006, fixant la composition du jury d'un concours externe et d'un concours interne de cadres de santé (Arrêté du 27 septembre 2006)..... 2514

POSTES A POURVOIR

- Direction du Patrimoine et de l'Architecture.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H)..... 2515

- Direction de la Protection de l'Environnement.** — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administration (F/H)..... 2515

- Direction des Affaires Scolaires.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administration ou attaché hors classe des services (F/H)..... 2515

- Direction des Affaires Scolaires.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 2515

- Secrétariat Général de la Ville de Paris.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 2515

- Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 2516

- Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H)..... 2516

- Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris (E.S.P.C.I.).** — Avis de vacance d'un poste par voie de détachement d'un Maître de Conférences en Sciences Analytiques (F/H)..... 2517

- Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.).** — Avis de vacance d'un poste de secrétaire administratif (F/H)..... 2517

- Caisse des Ecoles du 13^e arrondissement.** — Avis de vacance d'un poste d'agent administratif..... 2518

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs (F/H) — spécialité animation — de la Commune de Paris..... 2518

- Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris..... 2518

- Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours public pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris..... 2519

- Direction de l'Urbanisme.** — Avis aux constructeurs relatif au respect du délai d'instruction des déclarations de travaux..... 2519

- Urbanisme.** — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 25 septembre et le 1^{er} octobre 2006..... 2519

- Urbanisme.** — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 25 septembre et le 1^{er} octobre 2006... 2521

- Urbanisme.** — Registre des déclarations de travaux déposées entre le 25 septembre et le 1^{er} octobre 2006..... 2521

- Urbanisme.** — Liste des permis de construire délivrés entre le 25 septembre et le 1^{er} octobre 2006..... 2523

- Urbanisme.** — Liste des permis de démolir délivrés entre le 25 septembre et le 1^{er} octobre 2006..... 2523

- Urbanisme.** — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un certificat de conformité entre le 25 septembre et le 1^{er} octobre 2006..... 2524

- Urbanisme.** — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un refus de conformité entre le 25 septembre et le 1^{er} octobre 2006..... 2524

- Pose** par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 7^e..... 2524

VILLE DE PARIS

Modification de l'organisation et des attributions du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu l'arrêté du 28 février 1996 portant création du Conseil du patrimoine privé de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2001 portant reconduction et changement de dénomination du Conseil du patrimoine privé de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 86 du 12 juillet 2006 du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 2 octobre 2001 susvisé est complété par un 3^e alinéa ainsi rédigé :

« Le Conseil du patrimoine est également compétent pour toutes les opérations importantes de cession ou de location concernant le domaine immobilier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris non affecté à des missions de service public ».

Art. 2. — A l'article 5 du même arrêté :

— au 1^{er} alinéa, les mots « ainsi que de leurs suppléants » sont *supprimés* ;

— au 2^e alinéa, les mots « ou un suppléant » sont *supprimés*.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 octobre 2006

Bertrand DELANOË

Composition du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu l'arrêté du 28 février 1996 portant création du Conseil du patrimoine privé de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2001 modifié, portant reconduction et changement de dénomination du Conseil du patrimoine privé de la Ville de Paris, et en particulier son article 5 ;

Arrête :

Article premier. — A compter du 1^{er} octobre 2006, le Conseil du patrimoine de la Ville de Paris est ainsi composé :

Président : M. François STASSE, conseiller d'Etat.

Vice-Président : M. Bernard HATOUX, conseiller honoraire à la Cour de Cassation.

Membres :

— M. Jean-François DEBAT ;

— M. Denis DEBUS ;

— M. Jean-Pierre DINTILHAC ;

— M. Christian JACOTEY ;

— M. Jean-Marc POISSON ;

— M. Gilles ROUQUES.

Il sera assisté de M. Pierre COLLIN, maître des Requêtes au Conseil d'Etat, en qualité de rapporteur.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 octobre 2006

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-092 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne dans les voies du 6^e arrondissement de Paris de compétence municipale.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, L. 325-9, L. 411-1, L. 411-2 et R. 417-11 ;

Vu le décret n° 99-756 du 31 août 1999 relatif aux prescriptions techniques concernant l'accessibilité aux personnes handicapées de la voirie publique ou privée ouverte à la circulation publique pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 91-663 du 13 juillet 1991 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 00-10892 du 6 juin 2000 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. à Paris ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 01-16122 du 28 juin 2001, n° 01-17096 du 10 décembre 2001 et l'arrêté municipal n° 03-00039 du 11 juin 2003, modifiant l'arrêté préfectoral n° 00-10892 du 6 juin 2000, désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. à Paris ;

Considérant qu'il importe de faciliter les déplacements des personnes handicapées dans la Capitale en leur réservant des emplacements de stationnement prévus à cet effet ;

Considérant qu'un emplacement de stationnement sur 50 doit être réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G.-G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne, dans la Capitale, ainsi que le prévoit le décret n° 99-756 du 31 août 1999 susvisé ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne à Paris 6^e de compétence municipale sont désignés en annexe au présent arrêté.

Art. 2. — L'utilisation des emplacements prévus à l'article précédent par des personnes non titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne, constitue une infraction aux termes de l'article R. 417-11-I-3^o du Code de la route.

Lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais et risques de leurs propriétaires dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les arrêtés préfectoraux n° 00-10892 du 6 juin 2000, 01-16122 du 28 juin 2001, du 01-17096 du 10 décembre 2001 et l'arrêté municipal n° 03-00039 du 11 juin 2003 désignant les emplacements destinés au stationnement des véhicules cités à l'article 1^{er} du présent arrêté sont abrogés pour les emplacements réalisés dans le 6^e arrondissement sur les voies de compétence municipale.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de

l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 octobre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
chargé des Transports, de la Circulation,
du Stationnement et de la Voirie

Denis BAUPIN

ANNEXE

Liste des emplacements

- Assas (rue d'), au droit du n° 36, deux emplacements ;
- Bonaparte (rue), au droit du n° 47, un emplacement ;
- Chartreux (rue des), côté impair, en vis-à-vis du n° 6, un emplacement ;
- Cherche-Midi (rue du), au droit du n° 21, deux emplacements ;
- Cherche-Midi (rue du), au droit du n° 79, un emplacement ;
- Cicé (rue de), au droit du n° 6, un emplacement ;
- Danton (rue), au droit du n° 3, un emplacement ;
- Dupin (rue), au droit du n° 3, un emplacement ;
- Eperon (rue de l'), côté impair, en vis-à-vis du n° 14, un emplacement ;
- Fleurus (rue de), au droit du n° 36, un emplacement ;
- Fleurus (rue de), au droit du n° 38, un emplacement ;
- Grande Chaumière (rue de la), au droit des n° 11-13, un emplacement ;
- Grégoire de Tours (rue), au droit du n° 20, un emplacement ;
- Guénégaud (rue), au droit du n° 29, un emplacement ;
- Guynemer (rue), côté impair, en vis-à-vis du n° 16, un emplacement ;
- Joseph Bara (rue), au droit du n° 2, un emplacement ;
- Littré (rue), au droit du n° 6 bis, un emplacement ;
- Littré (rue), au droit du n° 22, un emplacement ;
- Madame (rue), au droit du n° 43, un emplacement ;
- Marie Pape-Carpantier (rue), au droit du n° 1, deux emplacements ;
- Mayet (rue), au droit du n° 15, un emplacement ;
- Mayet (rue), au droit du n° 21, un emplacement ;
- Montparnasse (rue du), côté impair, à l'angle du boulevard du Montparnasse, un emplacement ;
- Montparnasse (rue du), au droit du n° 32, deux emplacements ;
- Notre-Dame des Champs (rue), au droit du n° 67, un emplacement ;
- Notre-Dame des Champs (rue), au droit du n° 86, un emplacement ;
- Notre-Dame des Champs (rue), au droit du n° 111, un emplacement ;
- Notre-Dame des Champs (rue), au droit du n° 126, un emplacement ;
- Observatoire (avenue de l'), au droit du n° 1, un emplacement ;
- Rennes (rue de), au droit du n° 64, un emplacement ;
- Saint-André des Arts (rue), au droit du n° 42, un emplacement ;
- Saint-André des Arts (rue), au droit du n° 65, un emplacement ;

- Saint-Germain (boulevard), au droit du n° 167, un emplacement ;
- Saint-Germain (boulevard), au droit du n° 168, un emplacement ;
- Saint-Jean-Baptiste de la Salle (rue), au droit du n° 1, un emplacement ;
- Saints-Pères (rue des), au droit du n° 61, un emplacement ;
- Savoie (rue de), au droit du n° 5, un emplacement ;
- Savoie (rue de), au droit du n° 13, un emplacement ;
- Serpente (rue), au droit du n° 16, un emplacement ;
- Serpente (rue), au droit du n° 22, un emplacement ;
- Stanislas (rue), côté pair, à l'angle du boulevard du Montparnasse, un emplacement ;
- Stanislas (rue), côté impair, en vis-à-vis du n° 16, un emplacement ;
- Vaugirard (rue de), au droit du n° 99, un emplacement ;
- Vieux Colombier (rue du), au droit du n° 21, un emplacement.

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2-2006-113 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Pierre et Marie Curie, à Paris 5^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de la construction d'un pôle de génétique et biologie du développement au sein de l'Institut Curie, à Paris 5^e arrondissement, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation rue Pierre et Marie Curie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 2 octobre 2006 au 30 avril 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la rue Pierre et Marie Curie, à Paris 5^e arrondissement, du 2 octobre 2006 au 30 avril 2008 inclus :

— Côté pair, du n° 22 au n° 24 (neutralisation de 6 places de stationnement) ;

— Côté impair, du n° 21 au n° 23 (neutralisation de 6 places de stationnement).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'ingénieur en Chef des services techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2-2006-116 réglementant, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique, rue Paul Fort, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de la construction d'un immeuble 21, rue Paul Fort, à Paris 14^e arrondissement, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonneront du 9 octobre 2006 au 9 septembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 14^e arrondissement, du 9 octobre 2006 au 9 septembre 2007 inclus :

— Paul Fort (rue) : côté pair, du n° 16 au n° 18 (neutralisation de 5 places de stationnement) ;

— Paul Fort (rue) : côté impair, au droit du n° 17 (neutralisation de 3 ml) ;

— Paul Fort (rue) : côté impair, au droit du n° 23 (neutralisation d'une place de stationnement).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 octobre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2-2006-117 instaurant, à titre provisoire, la mise en impasse de la rue Alfred Durand Claye, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 relatif aux sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Raymond Losserand, à Paris 14^e arrondissement, afin de fluidifier la circulation dans les voies adjacentes, il convient à titre provisoire, de réglementer la circulation, rue Alfred Durand Claye, à Paris 14^e arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonneront du 9 au 27 octobre 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Alfred Durand Claye, à Paris 14^e arrondissement, sera mise en impasse, à titre provisoire, du 9 au 27 octobre 2006 inclus, à partir de la rue Vercingétorix vers et jusqu'à la rue Raymond Losserand.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé du 5 mai 1989 sont suspendues en ce qui concerne la rue Alfred Durand Claye du 9 au 27 octobre 2006 inclus.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2-2006-118 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Buffon, à Paris 5^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de la Section d'Assainissement de Paris rue Buffon, à Paris 5^e arrondissement, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 10 au 27 octobre 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la rue Buffon, à Paris 5^e arrondissement, du 10 au 27 octobre 2006 inclus :

— Côté impair, du n° 3 au n° 7 (neutralisation de 7 places de stationnement).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 octobre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'ingénieur en Chef des services techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV3-2006-073 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue Jean Carriès, à Paris 7^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement rue Jean Carriès, à Paris 7^e, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent jusqu'au 1^{er} décembre 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Jean Carriès (de l'avenue de Suffren à l'avenue Charles Floquet), à Paris 7^e, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui s'échelonnent jusqu'au 1^{er} décembre 2006 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui

le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 octobre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3-2006-074 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de la Procession, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre de travaux de voirie rue de la Procession, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent du 16 octobre au 24 novembre 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

— Procession (rue de la) : côtés pair et impair, de la rue Dutot à la rue Falguière.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à partir du 16 octobre et jusqu'à la fin des travaux prévue le 24 novembre 2006.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 octobre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2006-082 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans plusieurs voies, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instaurant les sens uniques à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris place Auguste Métyvier, rue des Amandiers, rue Houdart et avenue Gambetta, à Paris 20^e et qu'il convient dès lors, de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans ces voies ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 2 octobre au 22 décembre 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Les voies suivantes, à Paris 20^e, seront mises en impasse, à titre provisoire, du 2 octobre au 22 décembre 2006 inclus :

— Houdart (rue), à partir de la rue de Tlemcen, vers et jusqu'au n° 1 de la voie ;

— Amandiers (rue des), à partir de la rue Jacques Prévert, vers et jusqu'au n° 13 de la voie.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé du 5 mai 1989 sont suspendues en ce qui concerne les portions de voies citées en article 1^{er} du présent arrêté du 2 octobre au 22 décembre 2006 inclus.

Art. 3. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, du 2 octobre au 22 décembre 2006 inclus, dans les voies suivantes du 20^e arrondissement :

— Amandiers (rue des), côté impair, entre la rue Jacques Prévert et la rue Houdart ;

— Gambetta (avenue), côté impair, au droit du n° 1.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 septembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur en Chef,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie
Eric LANNOY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2006-083 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement, rue de Lagny, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 412-28, R. 412-33 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instaurant les sens uniques à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris rue de Lagny, à Paris 20^e et que dès lors, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 16 octobre au 24 novembre 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La voie suivante, à Paris 20^e, sera mise en impasse, à titre provisoire, du 16 octobre au 24 novembre 2006 inclus :

— Lagny (rue de), à partir de la rue du Général Niessel, vers et jusqu'au n° 82 de la voie.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé du 5 mai 1989 sont suspendues en ce qui concerne la portion de voie mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté du 16 octobre au 24 novembre 2006 inclus.

Art. 3. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, du 16 octobre au 24 novembre 2006 inclus, dans la voie suivante du 20^e arrondissement :

— Lagny (rue de) :

- côté pair, du n° 78 au n° 106,

- côté impair, du n° 73 au n° 105.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur en Chef,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie
Eric LANNOY

Direction des Ressources Humaines. — Organisation de la Direction des Ressources Humaines. — Mise à jour de l'organigramme.

Par arrêtés du Maire de Paris en date du 29 septembre 2006,

— L'arrêté du Maire de Paris en date du 26 juillet 2004, concernant M. Marcel TERNER, administrateur de la Ville de Paris à la Direction des Ressources Humaines, est modifié en ce sens que les mots « Chef du service de l'action et des prestations sociales » sont *remplacés* par les mots « Chef du bureau de l'action et des prestations sociales ».

— L'arrêté du Maire de Paris en date du 15 juin 2006, concernant Mme Frédérique LEBEL, administratrice de la Ville de Paris à la Direction des Ressources Humaines, est modifié en ce sens que les mots « Chef du bureau des personnels administratifs et techniques » sont *remplacés* par les mots « Chef du bureau des personnels administratifs, techniques et non titulaires ».

— L'arrêté du Maire de Paris en date du 23 juin 2006, concernant M. Dominique GAUBERT, administrateur hors-classe de la Ville de Paris à la Direction des Ressources Humaines, est modifié en ce sens que les mots « chargé de mission auprès du directeur, pour assurer la coordination des actions relatives au SIRH » sont *remplacés* par les mots « chargé de la sous-direction du réseau R.H. et des systèmes d'information ».

Direction des Ressources Humaines. — Fin de fonctions d'une administratrice de la Ville de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 29 septembre 2006,

— Il est mis fin, sur sa demande, à compter du 1^{er} octobre 2006, aux fonctions d'administratrice de la Ville de Paris dévolues à Mme Carine CHEVRIER-FATOME, inspectrice à l'inspection générale des affaires sociales.

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours public pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° D 1148 du 28 septembre 1987 modifiée, fixant le statut particulier applicable aux ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris ;

Vu la délibération n° DRH 116 du 4 décembre 2001 modifiée, fixant la nature et le règlement des épreuves du concours public

pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris et les modalités du stage à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées ;

Vu la délibération n° DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération n° 2004-61 des 15 et 16 novembre 2004 fixant la liste des diplômés requis pour le concours public pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Un concours public pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris sera ouvert pour 6 postes à partir du 26 mars 2007, à Paris ou en proche banlieue.

Art. 2. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 13 novembre au 14 décembre 2006 par voie télématique, en sélectionnant le concours correspondant sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 13 novembre au 13 décembre 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du ou de la candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 14 décembre 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste, faisant foi).

Art. 3. — La désignation du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 4. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 octobre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*La Sous-Directrice du Développement
des Ressources Humaines*
Véronique DUROY

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité animation.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération D. 2217-1° des 10 et 11 décembre 1990 modifiée, fixant le statut particulier du corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 71 modifiée des 24 et 25 septembre 2001 fixant la nature des épreuves et le règlement des concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs, spécialité animation, de la Commune de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Indépendamment des dispositions législatives et réglementaires en faveur des emplois réservés, un concours externe, un concours interne et un troisième concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité animation seront ouverts pour 60 postes à partir du 26 mars 2007 à Paris ou en proche banlieue.

Art. 2. — La répartition des postes est fixée comme suit :

- concours externe : 24 postes ;
- concours interne : 24 postes ;
- troisième concours : 12 postes.

Art. 3. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique du 13 novembre au 14 décembre 2006 inclus sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés, pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 14 décembre 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La désignation des jurys sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 octobre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*La Sous Directrice du Développement
des Ressources Humaines*

Véronique DUROY

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° D 1148 du 28 septembre 1987 modifiée, fixant le statut particulier applicable aux ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris ;

Vu la délibération n° D 1985 des 14 et 15 décembre 1987 fixant les modalités du concours professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris et du stage que les lauréat(e)s doivent accomplir à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées ;

Vu la délibération n° DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Arrête :

Article premier. — Un concours professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris sera ouvert à partir du 19 mars 2007 pour deux postes à Paris ou en proche banlieue.

Art. 2. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 13 novembre au 14 décembre 2006 inclus par voie télématique en sélectionnant le concours, correspondant sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 13 novembre au 14 décembre 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du ou de la candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 14 décembre 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 3. — La désignation du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 4. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 octobre 2006

Pour le Maire de Paris,
et par délégation,
*La Sous-Directrice
du Développement des Ressources Humaines*

Véronique DUROY

Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la composition du jury de l'examen professionnel d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris ouvert à partir du 23 octobre 2006.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH n° 2006-37 des 10 et 11 juillet 2006 fixant le statut particulier du corps des ingénieurs des travaux de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° DRH 80 des 23 et 24 septembre 2002 fixant notamment les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des travaux de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2006 portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès à l'emploi d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris à compter du 23 octobre 2006 ;

Arrête :

Article premier. — Le jury de l'examen professionnel d'ingénieur des travaux ouvert à partir du 23 octobre 2006 est composé comme suit :

— M. Jean-Claude DIQUET, inspecteur général de l'équipement au Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, président ;

— Mme Patricia TORDJMAN, adjointe au Maire de Gentilly ;

— M. Bernard TAILLY, maire de Frépillon ;

— M. Patrick MARCHANDISE, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat au Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer ;

— Mme Nicole VIGOUROUX, ingénieur en chef des services techniques de la Commune de Paris à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts ;

— M. Pierre CHEDAL ANGLAY, ingénieur en chef des services techniques de la Commune de Paris à la Direction de l'Urbanisme.

Art. 2. — Les fonctions de secrétaire du jury seront assurées par un fonctionnaire du bureau de l'encadrement supérieur.

Art. 3. — Un membre de la Commission Administrative Paritaire n° 13 pourra assister au déroulement des épreuves de l'examen.

Toutefois, il ne pourra pas participer au choix des sujets des épreuves, à la correction des copies, à l'attribution des notes et aux délibérations du jury.

Art. 4. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 septembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des examinateurs pour l'élaboration des sujets et la correction des épreuves écrites de l'examen professionnel d'ingénieur des travaux ouvert à partir du 23 octobre 2006.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH n° 2006-37 des 10 et 11 juillet 2006 fixant le statut particulier du corps des ingénieurs des travaux de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° DRH 80 des 23 et 24 septembre 2002 fixant notamment les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des travaux de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2006 portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès à l'emploi d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris à compter du 23 octobre 2006,

Arrête :

Article premier. — Sont désignés en qualité d'examineurs pour l'élaboration des sujets et la correction des épreuves écrites de l'examen professionnel d'ingénieur des travaux ouvert à partir du 23 octobre 2006 :

A - Rédaction d'une note de synthèse :

M. Philippe VIZERIE, attaché principal d'administration à la Direction de l'Urbanisme,

M. Patrice BRESSON, inspecteur général de l'administration au Ministère de l'Éducation Nationale,

B - Etablissement d'un projet technique de :

— constructions publiques - urbanisme :

M. Eric EISSENBRANDT, ingénieur des travaux à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture,

Mme Catherine BONNIN, ingénieur des travaux à la Direction de l'Urbanisme,

— espaces publiques - déplacements propreté :

Mme Carine BERNEDE, ingénieur des services techniques à la Direction de la Voirie et des Déplacements,

M. Jean-Marc VALLET, ingénieur des travaux à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts,

— Systèmes d'information et réseaux :

Mme Odile WEISSER, ingénieur divisionnaire à la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information,

Mme Marie-Pierre ROUX, ingénieur des travaux à la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information,

Art. 2. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 septembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats admis à participer aux épreuves écrites de l'examen professionnel d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris ouvert à compter du 23 octobre 2006 pour quatre postes.

- 1 — M. Robert ANAYAHAN
- 2 — M. Nicolas BAUDON
- 3 — Mme Valérie BELIN
- 4 — M. Jean-François BERGEAL
- 5 — M. Frédéric BORIE
- 6 — Mme Marie-Françoise BRETON
- 7 — M. Robert BUJAN
- 8 — Mme Nadège CARETTE
- 9 — Mme Nadine DEFRANCE
- 10 — M. Antoine DEMANGEON
- 11 — Mme Pascale GERMAIN
- 12 — M. Denis GLAUDINET
- 13 — M. Marc IELISSOF
- 14 — Mme Michelle ISAAC
- 15 — M. Franck JACQUIOT
- 16 — M. Jean-Michel LAPORTE
- 17 — M. Jean-Luc LECLERC
- 18 — M. David L'HARIDON
- 19 — M. Stéphane LOUE
- 20 — M. Didier MODOLO
- 21 — M. André STRADA
- 22 — M. Dominique SULLEROT
- 23 — M. Didier VARLET

Arrête la présente liste à vingt-trois (23) noms.

Fait à Paris, le 4 octobre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Chef du Bureau de l'Encadrement Supérieur

Marc FAUDOT

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales du concours public sur titre pour l'accès au corps des maîtres de conférence de l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris — discipline chimie organique — ouvert à partir du 25 septembre 2006 pour un poste.

- 1 — Mme DESAGE-EL MURR Marine
- 2 — Mlle HEBBE Séverine
- 3 — M. HUGUENOT Florent
- 4 — M. JEAN Ludovic
- 5 — M. PENHOAT Maël
- 6 — M. REYMOND Sébastien.

Arrête la présente liste à 6 (six) noms.

Fait à Paris, le 29 septembre 2006

Le Président du Jury

Max MALACRIA

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours public sur titres pour l'accès au corps des puéricultrices de la Commune de Paris ouvert à partir du 2 octobre 2006 pour 80 postes.

- 1 — Mme SOYEZ-NUON Sokunthéary
- 2 — Mme DAUTAIS Elen
- ex aequo — Mme FERRAN-DEMARTHE Pauline
- 4 — Mme PINCEPOCHE-BERTHIER Marie Noëlle
- 5 — Mme GOUJET-LEDUCE Angélique
- ex aequo — Mlle NICOLAS Marie Noëlle
- 7 — Mme COUTURIER-RIO Claire
- ex aequo — Mlle CARAUX Sandrine
- ex aequo — Mme BEZET-SABINI Corinne
- 10 — Mlle REUX Anaëlle
- 11 — Mlle CAPELLI Christelle
- ex aequo — Mme CAMBOULIN-CIRILLE Line
- ex aequo — Mme GRISET-SOUCIF Reira
- ex aequo — Mlle CARPENTIER Marie Astrid
- 15 — Mlle LAMOULEN Emilie
- 16 — Mme LEGEAY-CHAMPAGNON Nathalie
- ex aequo — Mlle GUIVIER Katia
- ex aequo — Mme BOURHIS-BOTHUA Odile
- ex aequo — Mlle DULOUT Marine
- ex aequo — Mlle GAVEAU Adeline
- 21 — Mme LANCASTRE Yasmine
- 22 — Mme VO Anh Thu
- ex aequo — Mlle DE MOUSTIER Marie Laure
- ex aequo — Mme BOURGEOT Marine
- ex aequo — Mlle HAIGNERE Raphaëlle
- ex aequo — Mlle LE GOFF Maria
- 27 — Mlle PEREIRA Alice

- 28 — Mlle GIROD Eloïse
 29 — Mlle FORGET Odile
 30 — Mlle LAINE Nathalie
 ex aequo — Mlle BRASSART Caroline
 ex aequo — Mme HENRI Marie Paule
 33 — Mme STARKE-MOUSSEAU Cécile
 34 — Mme FLORA-GAUREL Geneviève
 35 — Mme BOSQ-LE BLANC Virginie
 36 — Mlle LARRAT Marie
 37 — Mlle NICOLAS Gwenaëlle
 38 — Mme JACQUOT-ALLAERT Frédérique
 ex aequo — Mlle LUCAS Stéphanie

Arrête la présente liste à 39 (trente-neuf) noms.

Fait à Paris, le 5 octobre 2006

Le Président du Jury

Jean-Michel ZUCKER

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture chef. — Année 2005.

CHAUMONT Ghislaine
 MONCEYRON Catherine
 VARENNES Martine
 HAMEL Marie-Paule
 BLOQUE Danielle
 CAUCHOIS Ginette
 HIVET Christine
 CAILLAUD Dominique
 BRAU Nadine
 VOISINE FAUVEL Véronique
 PION Albina
 LECACHEUR Sylvie
 D'ESPINAY ST LUC Marie
 OGRYZLO Christine
 MARLY Chantal
 LE GOFF Line
 RUELLE-KARA Véronique
 RICHETON Brigitte
 YVON Sylvie
 FARCY Elisabeth
 LE GAC Brigitte
 LESVIGNE Françoise
 SELBONNE Isabelle
 MAISTRIAUX Anne-Marie
 OGER Laurence
 BERHAUT Murielle
 BLONDELLE Sylvie
 RETAUREAU Nadège
 GODOYE Evelyne
 DUBOIS Christine
 NIGON Denise

MECHIN Valérie
 LENOIR Catherine
 DELLIER Andrée.

Liste arrêtée à 34 (trente-quatre) noms.

Fait à Paris, le 28 septembre 2006

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,

*Le Directeur Adjoint chargé de la Sous-Direction
 des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture principal. — Année 2005.

ZITA Laurence
 MARINE Nelly
 GOIS Noëlle
 CHARPENTIER Evelyne
 COLLIERIE Marie-Noëlle
 GUILLARD Elisabeth
 LEMARIEY Claire
 FIORE Michelle
 PIESSE Delphine
 GUINET Geneviève
 DUFOURT Nadine
 CHEREL Florence
 NOSIBOR Marie-Claire
 BIGNON Josiane
 FOUCAULT Séverine
 BODSON Stéphanie
 CHERIGUENE Fatima
 DREAU Catherine
 FRANÇOIS Véronique
 MORIN Jeanne
 DUCHER Sophie
 LANCIEN Catherine
 LAMY Carole
 VANDENDAEL Catherine
 NICOLAS Bénédicte
 LOUISE Marie-Eliane
 RIBEIRO Sylvia
 CARON Annick
 DELATTRE Carine
 FERRANDON Florence
 DJAFFAR Nathalie
 BONNET Sophie
 SERANT Isabelle
 GUILLON Myriam
 MAKANDA Caroline
 LALANDE Nicole
 DUFROY Sandy
 PLEZ Françoise
 DUCHAZAUBENEIX Peggy
 BOILEAU Catherine

EGUIENTA Patricia
 CAMARD Christine
 BONNEAU Valérie
 DESCLAUX Laurence
 RAUX Monique
 ALVAREZ Nathalie
 BOURQUARD Patricia
 BOISSONNADE Eliane
 CLANCIER Françoise
 HUET Sandrine
 PETRUS Lydia
 HOR Christelle
 GELEP Annick
 SLIFI Nadia
 KIANI Martine
 LONDAIS Catherine
 ALLART Marie Annick
 CHEVALIER Nathalie
 PRINCELLE Sandra
 BISSEUX Rejane
 SENEÉ Valérie
 BAER Sylvie
 XIMENES MOREIPA Olga
 DEFLANDRE Christelle
 DUBOIS Laurence
 LOCHET Nathalie
 LEON Christelle
 GABRIEL Esther Sylviane
 BERNARD Brigitte
 KARA-ALI Nora
 GIUNTA Myriam
 MIRC Valérie
 PIGNOL Laurence
 VAILHE Sylvie
 ESPINOUBE Raymonde
 LELEVE Alexandra
 LECLAIRE Virginie
 PIERRE Valérie
 SEIBEL Véronique
 NOUI Yasmina
 JOUNIEAUX Caroline
 ROBBE Christelle
 JARRET Nathalie
 RIALLAND Sophie
 DROUARD Marie-Pierre
 CABANIE Nathalie
 DE BOCK Bernadette
 HUART Sophie
 BECKER Claudine
 REA Letizia
 GALET Michelle
 ROSIER Marie
 GREMILLON Betty
 VAN HOORDE Patricia

DELORME Flora
 BELABBAS Lharma
 PRAT Sandrine
 ISIDORE Béatrice
 D'ABOVILLE Virginie
 DRAHE Héléne
 BEAUPERE Catherine
 BOULANGER Corinne
 RAGAL Nathalie
 MEHALA Simplicie
 SIMONET Isabelle
 SAINT-LAURENT Christine
 OUEHI Makeusseu
 DA SILVA Nadine
 DROUET Stéphanie
 EDMOND Jocelyne
 GAYOUT Nathalie
 FRONTEAU Carine
 GUINET Patricia
 MBONG Françoise
 ROYER Agnès
 RILOS Germaine
 JAFFARD Fabienne
 MAHE Valérie.

Liste arrêtée à 118 (cent dix-huit) noms.

Fait à Paris, le 28 septembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

DEPARTEMENT DE PARIS

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers des collèges du Département de Paris dans la spécialité restauration (F/H) — Rectificatif au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris » n° 78 du vendredi 6 octobre 2006.

A la page 2464, colonne de droite, dans l'article premier,

Au lieu de :

« Article premier. — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers des collèges du Département de Paris dans la spécialité restauration (F/H) seront ouverts à partir du *19 mars 2007* à Paris ou en proche banlieue pour 2 postes. »

Il convenait d'indiquer :

« Article premier. — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers des collèges du Département de Paris dans la spécialité restauration (F/H) seront ouverts à partir du 22 janvier 2007 à Paris ou en proche banlieue pour 2 postes. »

Le reste sans changement.

Fixation du compte administratif 2005 de l'association Vie et Avenir pour son service d'accompagnement et de suite, situé 6, rue de l'Amiral Roussin, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la convention du 2 décembre 1982 modifiée par l'avenant n° 1 du 7 janvier 1990, relative au service d'accompagnement et de suite pour handicapés mentaux légers, géré par l'association « Vie et Avenir » au 6, rue de l'Amiral Roussin, à Paris 15^e ;

Vu le compte administratif établi par l'établissement pour 2005 ;

Arrête :

Article premier. — Le compte administratif 2005 présenté par l'association Vie et Avenir pour son Service d'Accompagnement et de Suite sis 6, rue de l'Amiral Roussin, 75015 Paris, est arrêté, après vérification, à la somme de 357 014,55 €.

Art. 2. — La participation du Département de Paris pour ses 89 ressortissants au titre de 2005 est de 357 014,55 €.

Art. 3. — La Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 26 septembre 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation du tarif journalier 2006 applicable au foyer éducatif « Avril de Sainte Croix » de l'association « Le Moulin Vert » — 94, rue Boileau, à Paris 16^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 351-1 et suivants, et R. 314-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le dossier présenté par le service ;

Sur proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2006, les dépenses et les recettes prévisionnelles du foyer éducatif « Avril de Sainte Croix » de l'association « Le Moulin Vert » — 94, rue Boileau, 75016 Paris sont autorisées comme suit :

Dépenses :

— Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 206 596 € ;

— Groupe II : charges afférentes au personnel : 941 715 € ;

— Groupe III : charges afférentes à la structure : 298 139 € ;

Recettes :

— Groupe I : produits de la tarification : 1 418 210 € ;

— Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 6 051 € ;

— Groupe III : produits financiers et non encaissables : 0 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2, tient compte de la reprise du résultat excédentaire 2004 d'un montant de 22 189,11 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} octobre 2006, le tarif journalier applicable au foyer éducatif « Avril de Sainte Croix » de l'association « Le Moulin Vert » — 94, rue Boileau, 75016 Paris est fixé à 149,02 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile de France, 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois, suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

Pour le Directeur Général
des Services administratifs du Département
*Le Secrétaire Général Adjoint
de la Ville de Paris*

Philippe CHOTARD

Fixation du tarif journalier 2006 applicable au Foyer « les Marmousets » situé 40, cité des Fleurs, à Paris 17^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 351-1 et suivants, et R. 314-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le dossier présenté par l'établissement ;

Sur proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2006, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Foyer « les Marmousets » géré par

l'Association « Les Abris de l'Enfance », sont autorisées comme suit :

Dépenses :

— Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 229 095 € ;

— Groupe II : charges afférentes au personnel : 1 079 404 € ;

— Groupe III : charges afférentes à la structure : 125 357 € ;

Recettes :

— Groupe I : produits de tarification : 1 346 028 € ;

— Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 5 549 € ;

— Groupe III : produits financiers et non encaissables : 62 946 €.

Le tarif journalier, visé à l'article 2, tient compte de la reprise d'un résultat excédentaire 2004 d'un montant de 19 333,42 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} octobre 2006, le tarif journalier applicable au Foyer « les Marmousets » situé 40, cité des Fleurs, 75017 Paris, est fixé à 122,61 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté, devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France, 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois, suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation de la dotation globale 2005 pour le Centre d'Activité de jour Oscar Roty sis 3-5, rue Oscar Roty, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, en date du 25 mai 1987, autorisant le président du Conseil Général à signer au nom et pour le compte du Département de Paris, une convention avec l'association « La Protection Sociale de Vaugirard » sise 91 bis, rue Falguière, à Paris 15^e ;

Vu la convention conclue conformément à cette délibération le 28 juillet 1987, notamment l'article 8 pour son centre d'activité de jour sis 3-5, rue Oscar Roty, à Paris 15^e ;

Vu le compte administratif établi pour 2005 ;

Arrête :

Article premier. — Le compte administratif 2005 présenté par l'association Protection Sociale de Vaugirard pour l'établissement

C.A.J. Oscar Roty sis 3-5, rue Oscar Roty, 75015 Paris, est arrêté, après vérification, à la somme de 406 906,30 €.

Art. 2. — La participation du Département de Paris pour ses 30 ressortissants au titre de 2005 est de 406 906,30 €.

Art. 3. — La Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 4 octobre 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

**PREFECTURE DE POLICE -
SECRETARIAT GENERAL
DE LA ZONE DE DEFENSE DE PARIS**

Arrêté n° 2006-21096 portant renouvellement de l'agrément du comité français de secourisme et de protection civile, pour les formations aux premiers secours.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2512-17 ;

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié, relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié, relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu le décret n° 92-1195 du 5 novembre 1992 modifié, relatif à la formation d'instructeur de secourisme ;

Vu le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 novembre 1991 modifié, relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 1992 modifié, relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 2001 relatif à la formation des secouristes à l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 2003 relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2004 portant renouvellement de l'agrément du Comité Français de Secourisme et de Protection Civile pour les formations aux premiers secours ;

Vu la demande du 25 septembre 2006 présentée par le président du comité français de secourisme et de protection civile ;

Sur proposition de la Préfète, Secrétaire Générale de la Zone de défense de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'agrément accordé au comité français de secourisme et de protection civile pour les formations aux pre-

miers secours dans le Département de Paris, est renouvelé pour une période de deux ans.

Art. 2. — Cet agrément porte sur les formations suivantes :

- formation de base aux premiers secours ;
- formation complémentaire aux premiers secours avec matériel ;
- formation aux activités de premiers secours en équipe ;
- formation de moniteur de premiers secours.

Art. 3. — La Préfète, Secrétaire Générale de la Zone de défense de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs du Département de Paris » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2006

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Chef du pôle Protection des populations

Serge GARRIGUES

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2006-21097 relatif à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune sauvage de Paris.

Le Préfet de Police,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles R. 421-29 à R. 421-32 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 15 et 23 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Sur proposition du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Agriculture et de la Forêt ;

Arrête :

Article premier. — La Commission Départementale de la Chasse et de la Faune sauvage de Paris, instituée par l'article 15 du décret du 7 juin 2006 susvisé, est régie par les articles R. 421-30 à R. 421-32 du Code de l'environnement, les dispositions des décrets du 7 juin 2006 et du 8 juin 2006 susvisés ainsi que celles fixées par le présent arrêté.

Elle est présidée par le Préfet de Police, ou son représentant.

Son secrétariat est assuré par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Art. 2. — La Commission Départementale de la Chasse et de la Faune sauvage de Paris comprend, outre le Préfet de Police, ou son représentant :

- 1° Au titre des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :
 - le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Agriculture et de la Forêt ;
 - le Directeur Régional de l'Environnement ;

- le Directeur de la Police Générale ;
- le Directeur Départemental des Services Vétérinaires de Paris ;
- le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage ;

ou leurs représentants ;

— un représentant des lieutenants de louveteries ;

2° Au titre des représentants des chasseurs :

— le Président de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs et huit représentants des différents modes de chasse proposés par lui ;

3° Au titre des représentants des piégeurs :

— deux représentants des piégeurs ;

4° Au titre des représentants des acteurs de la forêt ;

— le Directeur des Parcs, Jardins et Espaces Verts de la Ville de Paris, ou son représentant ;

— un représentant de l'Office National des Forêts ;

5° Au titre des représentants des intérêts agricoles :

— le Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture, ou son représentant, et deux représentants des intérêts agricoles dans le département proposés par lui ;

6° Au titre des représentants des associations agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :

— deux représentants choisis, sur proposition du Directeur Régional de l'Environnement, parmi les associations les plus représentatives dans le domaine de la conservation de la faune et de la protection de la nature ;

7° Au titre des personnalités qualifiées :

— deux personnalités qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage désignées sur proposition du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Agriculture et de la Forêt.

Art. 3. — Un arrêté du Préfet de Police fixe la liste nominative des membres de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune sauvage de Paris qui ne siègent pas en raison des fonctions qu'ils occupent.

Art. 4. — Le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur de la Police Générale et le Directeur Départemental des Services Vétérinaires de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2006

Pierre MUTZ

Arrêté n° 2006-21098 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — Des récompenses pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris dont les noms suivent :

Médaille d'argent de 1^{re} classe :

— Lieutenant Jean SALOMON, né le 4 septembre 1974, 26^e Compagnie ;
 — Adjudant Patrice MERLIN, né le 31 août 1966, 26^e Compagnie.

Médaille d'argent de 2^e classe :

— Capitaine Pascal GREMILLOT, né le 18 avril 1966, 9^e Compagnie ;
 — Capitaine Eric LE DOEUIL, né le 17 septembre 1965, Etat-major du 1^{er} groupement d'incendie ;
 — Capitaine Benoît MILANESI, né le 3 décembre 1975, 13^e Compagnie.

Médaille de bronze :

— Capitaine Thomas PAINE, né le 22 mars 1977, 21^e Compagnie ;
 — Lieutenant Arnaud BEUCHER, né le 14 avril 1976, 13^e Compagnie ;
 — Adjudant-chef Narcisse LAURET, né le 7 mars 1957, 26^e Compagnie ;
 — Adjudant-chef Jean-Marc TAUVRON, né le 24 septembre 1957, Etat-major du 1^{er} groupement d'incendie ;
 — Adjudant Bruno RODDE, né le 23 juillet 1971, 27^e Compagnie ;
 — Sergent-chef Xavier BOURNAZEAUD, né le 4 juillet 1974, 26^e Compagnie ;
 — Sergent-chef Eric BOUTOLLEAU, né le 19 juin 1968, 15^e Compagnie ;
 — Sergent-chef Franck LOUVET, né le 30 octobre 1971, 27^e Compagnie ;
 — Sergent-chef Damien MAURY, né le 23 juin 1971, 13^e Compagnie ;
 — Sergent-chef Denis MONNERET, né le 24 juin 1971, 5^e Compagnie ;
 — Sergent-chef Nicolas SUEUR, né le 28 septembre 1974, 16^e Compagnie ;
 — Sergent Jacques BELLEBEAU, né le 3 décembre 1975, 13^e Compagnie ;
 — Sergent David BONNET, né le 13 mars 1974, 13^e Compagnie ;
 — Sergent Manuel CABRILLON, né le 18 février 1971, 10^e Compagnie ;
 — Sergent Christophe CLUZEL, né le 16 mai 1975, 15^e Compagnie ;
 — Sergent Bruno DELANNE, né le 21 janvier 1979, 16^e Compagnie ;
 — Sergent Christophe DELAUNEY, né le 18 juin 1971, 10^e Compagnie ;
 — Sergent Yves DURMORD, né le 20 octobre 1974, 8^e Compagnie ;
 — Sergent Sébastien LE DRUILLENEC, né le 15 août 1975, 26^e Compagnie ;
 — Sergent Jean-Marc LE SAUX, né le 13 juin 1976, 6^e Compagnie ;
 — Sergent Sébastien MARTIN, né le 14 mai 1975, 2^e Compagnie ;
 — Caporal-chef Cédric AUFFRET, né le 7 septembre 1978, 8^e Compagnie ;
 — Caporal-chef Bastien BAILLY, né le 13 juillet 1981, 17^e Compagnie ;
 — Caporal-chef Gaylord BOULAY, né le 4 avril 1981, 15^e Compagnie ;
 — Caporal-chef Guillaume FERGANT, né le 25 juillet 1979, 24^e Compagnie ;
 — Caporal-chef Christophe FREULLON, né le 12 décembre 1983, 21^e Compagnie ;
 — Caporal-chef Sylvain LECLAIR, né le 3 juin 1975, 1^{re} Compagnie ;

— Caporal-chef Yannick LEPINE, né le 22 septembre 1980, 6^e Compagnie ;
 — Caporal-chef Cyril MEROT, né le 3 novembre 1973, 4^e Compagnie ;
 — Caporal-chef Christophe NAULEAU, né le 17 juillet 1979, 26^e Compagnie ;
 — Caporal-chef Cyril OLIVIER, né le 3 janvier 1981, 27^e Compagnie ;
 — Caporal-chef Julien OUDOT, né le 17 février 1982, 8^e Compagnie ;
 — Caporal-chef Cédric PERRIN, né le 16 novembre 1976, 26^e Compagnie ;
 — Caporal-chef Laurent PIERONI, né le 17 janvier 1970, 13^e Compagnie ;
 — Caporal-chef Nicolas PONSAR, né le 18 décembre 1975, 10^e Compagnie ;
 — Caporal Thomas BARRET, né le 16 mai 1980, 10^e Compagnie ;
 — Caporal Stéphane BERGNARD, né le 18 décembre 1973, 11^e Compagnie ;
 — Caporal Damien CACHAT, né le 29 décembre 1979, 28^e Compagnie ;
 — Caporal Sébastien DELUNSCH, né le 17 novembre 1980, 14^e Compagnie ;
 — Caporal Mickaël DUBOIS, né le 21 juillet 1974, 13^e Compagnie ;
 — Caporal Nicolas MARTIN, né le 24 septembre 1981, 7^e Compagnie ;
 — Caporal Pierre MAUGUIN, né le 28 mars 1981, 13^e Compagnie ;
 — Caporal Julien MORVAN, né le 22 mars 1984, 8^e Compagnie ;
 — Caporal Julien RODRIGUEZ, né le 8 avril 1985, 15^e Compagnie ;
 — Caporal Sébastien TOLOSA, né le 10 décembre 1979, 26^e Compagnie ;
 — Sapeur de 1^{re} classe Samuel CASIER, né le 27 février 1980, 24^e Compagnie ;
 — Sapeur de 1^{re} classe Laurent CORROT, né le 25 janvier 1984, 8^e Compagnie ;
 — Sapeur de 1^{re} classe Bruno DANIELOU, né le 7 novembre 1982, 17^e Compagnie ;
 — Sapeur de 1^{re} classe Carlos FERREIRA, né le 25 mai 1977, 26^e Compagnie ;
 — Sapeur de 1^{re} classe Jérôme GUISEME, né le 14 août 1974, 8^e Compagnie ;
 — Sapeur de 1^{re} classe Frédéric ZERKA, né le 4 juin 1979, 26^e Compagnie.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 octobre 2006

Pierre MUTZ

Liste des candidats déclarés admis au concours interne d'ingénieur, spécialité physique-chimie, du mercredi 28 juin 2006.

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis :

Liste principale : *état néant.*

Fait à Paris, le 21 septembre 2006

Le Président du Jury

Didier CHABROL

Liste des candidats déclarés admis au concours interne d'ingénieur, spécialité sécurité-environnement, du mercredi 28 juin 2006.

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis :

Liste principale : *état néant*.

Fait à Paris, le 21 septembre 2006

Le Président du Jury

Didier CHABROL

**AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS**

Crédit Municipal de Paris. — Fixation des tarifs des prêts sur gages applicables à compter du 15 octobre 2006.

Le Directeur Général
de la Caisse de Crédit Municipal de Paris ;

Vu le décret du 8 Thermidor An XIII relatif à l'organisation du Mont-de-Piété de Paris ;

Vu le décret du 30 décembre 1936 modifié, portant règlement type déterminant l'organisation des Caisses de Crédit Municipal et Monts-de-Piété ;

Vu le décret 55-622 du 20 mai 1955 modifié par la loi 92-1294 du 11 décembre 1992, relatif aux caisses de Crédit Municipal ;

Vu les articles L. 514-1, L. 514-2, L. 514-3 et L. 514-4 du Code monétaire et financier ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 17 février 2006 portant nomination du Directeur Général de la Caisse ;

Arrête :

Article premier. — Les tarifs des prêts sur gages sont à compter du 15 octobre 2006 :

— Prêts de 30 € : exonération des droits de garde et intérêt de 8,53 % l'an, soit un TAEG annuel de 8,53 % ;

— Prêts de 31 à 1 524 € : droit de garde de 3,00 % et intérêt de 13,16 % l'an, soit un TAEG annuel de 16,16 % ;

— Prêts supérieurs à 1 524 € : droit de garde de 1,35 % et intérêt de 7,18 % l'an, soit un TAEG annuel de 8,53 % ;

— Frais d'opérations par correspondance : 6 € pour un renouvellement de contrat, 11 € pour un dégageant de contrat autorisé uniquement pour les bijoux en France métropolitaine ;

— Frais de relance par lettre recommandée : 10 € ;

— Frais de relance pour chèque impayé : 10 € ;

— Frais d'édition d'un duplicata de contrat de prêt sur gages : 2 €.

Les chefs de service ont la possibilité d'extourner tout ou partie de ces frais pour tenir compte de situations sociales particulières.

Art. 2. — Les arrêtés de tarification des prêts sur gages antérieurs sont abrogés.

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris au titre du contrôle de la légalité ;

— M. l'Agent Comptable du Crédit Municipal de Paris.

Fait à Paris, le 5 octobre 2006

Bernard CANDIARD

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2006-2717 modifiant l'arrêté n° 2006-2547 du 18 septembre 2006, fixant la composition du jury d'un concours externe et d'un concours interne de cadres de santé.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 19 octobre 2005 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris, président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° E-5 du 29 octobre 1996 modifiée, fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

Vu la délibération 21-1 du 29 mars 2002 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables au corps des cadres de santé du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 165-12 du 18 décembre 2003 fixant les règles d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours sur titres interne et du concours sur titres externe de cadre de santé au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2006-2202 en date du 8 août 2006 portant ouverture du concours sur titres (interne et externe) de cadres de santé au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Vu l'arrêté n° 2006-2462 du 18 septembre 2006 fixant la composition du jury du concours sur titres pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de cadres de santé.

Arrête :

Article premier. — Le jury du concours sur titres pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de cadres de santé, est modifié comme suit :

Est désignée en tant qu'examinatrice spécialisée, chargée de participer à l'examen des dossiers et à l'audition des candidats : Mme Claire BURIEZ, chef du Bureau des Personnels Hospitaliers, Médicaux et Paramédicaux au Service des Ressources Humaines.

Fait à Paris, le 27 septembre 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,

La Directrice Générale

Bernadette COULON-KIANG

POSTES A POURVOIR

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

Service : Sous-Direction des ressources — Service juridique et financier — Bureau des affaires juridiques et des marchés.

Poste : adjoint au chef du bureau des affaires juridiques et des marchés.

Contact : Mme CLEMENT, chef du bureau ou Mme PENOT, chef du service — Téléphone : 01 43 47 81 39 / 81 70.

Référence : B.E.S.06-G.09.49.

Direction de la Protection de l'Environnement. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administration (F/H).

1^{er} poste :

Service : Service technique de l'eau et de l'assainissement — Division administrative et financière — Bureau des finances.

Poste : chargé du bureau des finances de la division administrative et financière.

Contact : Mme LE SCIELLOUR, chef de la division administrative et financière — Téléphone : 01 53 68 24 39.

Référence : B.E.S.06-G.09.43.

2^e poste :

Service : Section des locaux.

Poste : responsable de la subdivision administrative.

Contact : Mme MONTFORT, chef de la section des locaux — Téléphone : 01 53 72 54 00.

Référence : B.E.S.06-G.09.44.

Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administration ou attaché hors classe des services (F/H).

Service : Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur — Bureau des cours municipaux d'adultes.

Poste : chef du bureau des cours municipaux d'adultes.

Contact : M. MULET, sous-directeur — Téléphone : 01 55 43 26 80.

Référence : B.E.S.06-G.09.P14.

Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 13416.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction des Affaires Scolaires — Sous-Direction des Ecoles — Bureau de la restauration scolaire — 3, rue de l'Arsenal, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4^e — Accès : Sully Morland ou Bastille.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) d'études spécialisé(e) en restauration.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité du chargé de mission.

Attributions : le bureau de la restauration scolaire (B.R.S.) est l'interlocuteur au sein de la Ville de Paris des 20 caisses des écoles, établissements publics autonomes présidés par les maires d'arrondissement, qui préparent et servent les repas dans les écoles. Il est en charge des projets de construction et de modernisation des cuisines et des salles à manger des établissements du premier et du second degré. Le bureau de la restauration scolaire est notamment chargé d'établir et de mettre en œuvre le schéma directeur de la restauration dans les établissements scolaires de Paris. Par ailleurs, il coordonne les relations avec les caisses des écoles, évalue et répartit l'aide financière allouée à leur politique sociale. Ce bureau est dirigé par un attaché principal et comprend actuellement huit personnes dont un chargé de mission spécialiste en restauration collective avec sous sa responsabilité une assistante chargée d'études. Il bénéficie en outre des conseils d'un vétérinaire. Description du poste : la personne recrutée aura principalement en charge, sous la responsabilité du chargé de mission, les dossiers concernant la prospective, les études et la réalisation des outils de restauration (cuisines et salles à manger). Missions et objectifs : participer à la définition et à l'élaboration des programmes de travaux ; participer à l'étude technique et économique détaillée des projets ; collaborer au suivi et au contrôle des opérations, en phase de conception, de réalisation et de réception ; assurer le suivi administratif des dossiers ; participer aux audits et diagnostics des systèmes de restauration ; participer à l'encadrement et au suivi des missions des caisses des écoles.

Conditions particulières : expérience professionnelle dans le domaine de la restauration.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : niveau Bac + 3 — formation de base en restauration.

Qualités requises :

N° 1 : esprit d'analyse et de synthèse ;

N° 2 : pratique des outils informatiques ;

N° 3 : qualités rédactionnelles — sociabilité.

Connaissances particulières : connaissance des équipements de grandes cuisines et de restauration collective.

CONTACT

M. Didier DORLEANS, chef de bureau ou M. NINAT, chargé de mission — Bureau de la restauration scolaire — Sous-Direction des Ecoles — 3, rue de l'Arsenal, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 29 37 ou 01 42 76 28 05.

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 13405.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Secrétariat Général — Secrétariat Général de la Ville de Paris — Quai des Célestins, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 75 — Accès : métro Saint Paul.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé de la coordination opérationnelle des actions Ville et Département en direction des personnes sans domicile fixe.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du Secrétaire Général de la Ville de Paris.

Attributions : animer une cellule opérationnelle regroupant les directions, les services et établissements de la Ville et du

Département de Paris concernés par les personnes sans abri à Paris : circulation de l'information, coordination des alertes, de la prévention, amélioration de la prise en charge des personnes, proposition de solutions opérationnelles et suivi de leur mise en œuvre. Etre, dans ce domaine, un interlocuteur de l'Etat et des autres partenaires, notamment les grands organismes et associations, en lien avec les Adjointes et le Cabinet du maire.

Conditions particulières : expérience professionnelle avérée dans le suivi des populations exclues et sans abri.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : BAC + 3.

Qualités requises :

N° 1 : bonne connaissance de l'administration parisienne ;

N° 2 : connaissance du réseau parisien spécialisé.

Connaissances particulières : connaissance de la législation/réglementation afférente.

CONTACT

M. Pierre GUINOT-DELÉRY, Secrétaire Général — Secrétariat Général de la Ville de Paris — Hôtel de Ville, 3, rue de Lobau — Téléphone : 01 42 76 82 05.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 13428.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — Direction des Familles et de la Petite Enfance — 94/96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 12 — Accès : gare de Lyon ou quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : responsable du service informatique de la D.F.P.E.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de la sous-directrice.

Attributions :

Missions et objectifs :

— tenir le tableau de bord du patrimoine informatique et des applications informatiques de la D.F.P.E. (LUCI, Intercert (certificats de santé), Intermap, LISA) ;

— Participer aux travaux relatifs à l'évolution de l'informatique à la D.F.P.E. en relation avec le chargé de mission Système d'Information auprès de la sous-direction ;

— faire l'interface avec la D.S.T.I. en charge de la maîtrise d'œuvre ;

— gérer les 900 postes clients répartis dans les services administratifs, de P.M.I., de la Mission Familles et les établissements de la petite enfance.

Activités :

— participer aux comités et principales réunions d'étapes des projets suivis ;

— écouter et conseiller opérationnellement les chefs de projets utilisateurs et les correspondants d'application des services utilisateurs ;

— suivre le planning, le budget, les dossiers comité d'éthique et C.N.I.L. des projets ;

— élaborer les pièces de marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le cas échéant ;

— exercer un devoir de conseil et d'alerte en cas de dysfonctionnement auprès du maître d'ouvrage.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : études supérieures en informatique ou organisation et système d'information.

Qualités requises :

N° 1 : sens des relations, de la négociation, capacités d'animation ;

N° 2 : esprit de synthèse et méthodique ;

N° 3 : capacités d'écoute et bon rédactionnel.

Connaissances particulières : connaissances informatiques opérationnelles (conduite de projets ; micros ; réseaux internet et intranet).

CONTACT

Mme Laurence LEFEVRE — Sous-Directrice de la Petite Enfance — 94/96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 72 00.

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 13378.

Grade : agent de catégorie B (F/H).

LOCALISATION

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Mairies d'arrondissement, 75001 Paris — Arrondt ou Département : 1^{er}.

NATURE DU POSTE

Titre : assistant des conseils de quartier.

Contexte hiérarchique : placé(e) sous l'autorité du Directeur général des services de la mairie.

Attributions : interlocuteur privilégié des conseillers de quartiers, vous assurez le lien permanent entre la municipalité, les services et les conseillers de quartier, en relation directe avec le (la) Directeur(trice) général(e) adjoint(e) des services de la mairie d'arrondissement en charge de la démocratie locale. Vous êtes chargé(e) de missions de secrétariat telles que la mise sous pli des convocations aux réunions, la réservation de salles, la tenue de fichiers des conseils de quartier (constitution et mise à jour fréquentes) et la rédaction de compte-rendus, convocations, tracts, affiches. Vous accompagnez l'activité et les projets des Conseils de quartier : diffusion de l'information, participation à l'élaboration des supports d'information et de communication, centralisation et transmission aux interlocuteurs compétents (élus, services) des demandes, projets et doléances des conseils, suivi du tableau de bord de l'état des demandes. Vous facilitez la mise en œuvre des projets (fêtes, spectacles, repas). Vous assurez le suivi des budgets des conseils (investissement et fonctionnement).

Conditions particulières : mobilité et disponibilité.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : expérience associative appréciée.

Qualités requises :

N° 1 : capacités rédactionnelles, esprit de synthèse et sens de l'organisation.

N° 2 : intérêt pour la démocratie, le développement de la citoyenneté et la vie locale.

N° 3 : travail en équipe, autonomie, initiative. Sens des relations humaines et publiques.

Connaissances particulières : maîtrise des outils bureautiques et d'Internet.

CONTACT

Mme Lucie KAZARIAN — Bureau 335 — Mission de la Démocratie Locale — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 76 46 — Mél : lucie.kazarian@paris.fr.

Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris (E.S.P.C.I.) — Avis de vacance d'un poste par voie de détachement d'un Maître de Conférences en Sciences Analytiques (F/H).

LOCALISATION

Régie E.S.P.C.I. — Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris — 10, rue Vauquelin 75231 Paris Cedex 05 — Métro : Ligne 7 - Place Monge.

NATURE DU POSTE

Fonction : Maître de Conférences en Sciences Analytiques au Laboratoire Environnement et Chimie Analytique de l'E.S.P.C.I.

Mission globale de l'Ecole : la régie E.S.P.C.I. a pour mission l'enseignement et la recherche dans les domaines de la physique, de la chimie et de la biologie industrielles, ainsi que la préparation aux diplômes d'ingénieur et aux thèses de doctorat.

Environnement hiérarchique : le ou la titulaire du poste est placé(e) sous l'autorité directe de Marie-Claire HENNION, Professeur en Sciences Analytiques à l'E.S.P.C.I. et directrice de l'U.M.R. 7121, Laboratoire Environnement et Chimie Analytique.

Description du poste :

Profil d'enseignement : le (la) candidat(e) assurera au sein de l'équipe d'enseignants du laboratoire l'encadrement des Travaux Pratiques, Travaux Dirigés et Préceptorats dans le cadre des enseignements dispensés aux étudiants de seconde année sur les Sciences Analytiques et portant sur le programme suivant :

- Sciences séparatives : méthodes chromatographiques (phases gazeuse, liquide et supercritique) et électrocinétiques (électrophorèse capillaire, électrochromatographie) ;
- Traitement des échantillons (solides et liquides, environnementaux et biologiques) ;
- Electrochimie analytique ;
- Méthodes bioanalytiques : immunoessais et bioessais divers basés sur le mode d'action des composés ;
- Capteurs et biocapteurs ;
- Miniaturisation : laboratoires sur puces.

Il (elle) assurera également, en liaison avec ses activités de recherche au sein du laboratoire, l'encadrement de projets d'étudiants E.S.P.C.I. en troisième année et de stages pratiques d'étudiants en première et seconde année du Master « Physicochimie Analytique » cohabilité Paris VI, E.N.S. et E.S.P.C.I.

Profil de recherche : le (la) candidat(e) s'intégrera dans l'équipe de recherche du laboratoire « Sciences analytiques et bioanalytiques pour la santé, l'environnement, la sécurité alimentaire et l'industrie », dont les activités de recherche portent sur le développement de nouvelles méthodologies analytiques et bioanalytiques pour répondre aux demandes actuelles d'analyses plus rapides, à haut débit, moins coûteuses, respectueuses de l'environnement en terme de dépense d'énergie et de solvants organiques et plus performantes face à des échantillons de plus en plus complexes. Le (la) candidat(e) s'intéressera plus particulièrement aux composés bioactifs (toxines, allergènes, disrupteurs endocriniens, résidus de médicaments ou de pesticides, etc.) ce qui concerne surtout les domaines de la sécurité alimentaire et de l'environnement en relation avec la santé.

Les méthodologies à mettre en œuvre feront largement appel aux modes d'action des molécules bioactives afin de pouvoir aisément être miniaturisées sur microchips en faisant appel à la microfluidique.

Le (la) candidat(e) doit posséder des solides connaissances fondamentales en chimie analytique générale et dans les diverses méthodes séparatives couplées à la spectrométrie de masse.

Une connaissance des outils biologiques à intégrer dans les méthodes analytiques est également souhaitable.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

- N° 1 : expérience dans l'enseignement ;
- N° 2 : rigueur dans l'encadrement ;
- N° 3 : bons contacts humains.

CONTACT

Mme Marie-Claire HENNION, directrice du laboratoire Environnement et Chimie Analytique — 10, rue Vauquelin, 75231 Paris Cedex 05 — Téléphone : 01 40 79 46 51 — Mél : marie-claire.hennion@espci.fr.

Poste à pourvoir au plus tôt.

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.) — Avis de vacance d'un poste de secrétaire administratif (F/H).

LOCALISATION

Employeur : E.I.V.P. Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du Génie Urbain, régie administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Arrondissement : 10^e — R.E.R. - Métro : Gare du Nord, Poissonnière.

NATURE DU POSTE

Fonction : responsable budget et comptabilité.

Mission globale du service : l'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris et des élèves civils qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques, et dans la fonction publique territoriale.

Environnement hiérarchique : le Secrétaire Général de l'Ecole.

Description du poste :

- Participer à la politique budgétaire de la Régie ;
- Visa technique des AP/CP ;
- Validation des fichiers fournisseurs, fichiers personnels, fichiers débiteurs ;
- Aide à la préparation des délibérations du Conseil d'Administration ayant des conséquences financières ;
- Recueil des besoins et proposition d'affectation des crédits par chapitre/par nature ;
- Organisation, mise en place, suivi des tableaux de bord, suivi et liquidation des recettes et dépenses, lissage des dépenses ;
- En liaison avec la cellule achats, suivi des marchés au niveau des imputations budgétaires ;
- En liaison avec la cellule SRH et la scolarité, suivi des paiements des rémunérations ;
- Suivi des missions et coordination budgétaire des déplacements des élèves et des personnels ;
- Suivi et mise en place de la traçabilité comptable de la TA en liaison avec la cellule marchés ;
- Organisation de la comptabilité, de la liquidation des dépenses, de l'émission des titres de recettes, du suivi des encaissements (notamment, des droits de scolarité et de la taxe d'apprentissage) ;
- Relations avec la RGF dans les protocoles Helios, Indigo/ocre ;
- Relations avec la DASCO et la DF de la Ville de Paris, notamment pour le versement des subventions de la Ville de Paris ;
- Relations avec les organismes tiers pour le recouvrement des recettes propres de l'école (sauf TA) ;

- Etablissement des journaux comptables et budgétaires, ainsi que des comptes administratifs ;
- Mise en place de la régie d'avances et de recettes, organisation et contrôle de la régie d'avances et de recettes ;
- Relations avec le contrôle de légalité.

Interlocuteurs : enseignants, élèves, équipe administrative de l'Ecole, fournisseurs, autres organismes ou établissements associés au fonctionnement de l'Ecole.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : connaissances budgétaires et comptables (indispensable) ; Connaissance des règles de gestion et de passation des marchés publics (souhaitée).

Grade : poste ouvert en détachement à un agent secrétaire administratif de collectivité territoriale.

Aptitudes requises :

- sens de l'initiative et de l'organisation, qualités relationnelles, sens de la négociation, aptitudes comptables et informatiques.

CONTACT

Marc GAYDA, secrétaire général de l'E.I.V.P., Ecole supérieure du Génie Urbain — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Téléphone : 01 56 02 61 12 — Mél : marc.gayda@eivp-paris.fr.

Poste à pourvoir rapidement.

Caisse des Ecoles du 13^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'agent administratif.

Localisation : Caisse des Ecoles du 13^e arrondissement — 1, Place d'Italie, 75013 Paris.

Nature du poste :

Attributions principales :

- Réception du public pour tarification de la restauration scolaire et des activités périscolaires. Inscription aux centres de vacances organisés par la Caisse des Ecoles du 13^e arrondissement ;
- Réception des assistantes sociales ;
- Préparation des dossiers de commission sociale ;
- Facturation de la restauration scolaire sur logiciel Ecolesoft.

Conditions particulières : maîtrise des applications informatiques (Word, Excel, Internet), excellentes qualités relationnelles, sens de l'organisation et esprit d'équipe.

Poste à pourvoir immédiatement.

Envoyer C.V. + lettre de motivation + photo à l'adresse suivante : Caisse des Ecoles du 13^e — 1, place d'Italie, 75013 Paris.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs (F/H) — spécialité animation — de la Commune de Paris.

1^o/ Un concours externe pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris — spécialité animation — (F/H) s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue à partir du 26 mars 2007 pour 24 postes.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique,

2^o/ Un concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris — spécialité animation — (F/H) s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue à partir du 26 mars 2007 pour 24 postes.

Ce concours est ouvert :

- aux fonctionnaires et agent(e)s non titulaires de la Commune de Paris, du Département de Paris, de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, comptant au 1^{er} janvier 2007 au moins une année de services civils effectifs.

- aux animateurs(-trices) vacataires des activités périscolaires ayant accompli l'équivalence horaire d'au moins la moitié de la durée annuelle réglementaire de service à temps complet d'un(e) adjoint(e) administratif(-ve), durant les deux années qui précèdent la date d'ouverture des inscriptions au concours.

3^o/ Un troisième concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris — spécialité animation — (F/H) s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue à partir du 26 mars 2007 pour 12 postes.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association, sous réserve qu'ils (elles) n'aient pas exercé ces fonctions alors qu'ils (elles) avaient la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public ou d'animation.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr du 13 novembre au 14 décembre 2006 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés, pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 14 décembre 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris.

Un concours professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris sera ouvert pour deux postes à partir du 19 mars 2007 à Paris ou en proche banlieue.

Les candidat(e)s doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre ingénieur(e) des travaux de la Commune de Paris ;
- Avoir accompli, en position d'activité ou de détachement, au moins 7 ans de services effectifs dans leur corps au 1^{er} octobre 2007 ;
- Ne pas s'être présenté(e) plus de deux fois aux précédents concours professionnels pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 13 novembre au 14 décembre 2006 inclus par voie télématique en, sélectionnant le concours, correspondant sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 13 novembre au 14 décembre 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 2 février 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris.

Un concours public pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris sera ouvert pour six postes à partir du 26 mars 2007 à Paris et en proche banlieue.

Les candidat(e)s doivent satisfaire aux conditions suivantes :

— Justifier au 31 décembre 2007 d'un des diplômes ci-après :

a) Diplômes admis sans condition de délai :

- Diplômes, figurant au 1) de l'article 1^{er} de la délibération n° 61 des 15 et 16 novembre 2004.

b) Diplômes que les candidat(e)s doivent posséder depuis au moins trois ans :

- Diplômes, figurant au 2) de l'article 1^{er} ainsi qu'à l'article 2 de la délibération indiquée ci-dessus.

(Les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils (elles) élèvent ou ont élevés effectivement pourront prendre part au concours sans avoir à justifier d'un de ces titres ou diplômes).

— Ne pas s'être présenté(e) plus de deux fois aux précédents concours publics pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 13 novembre au 14 décembre 2006 par voie télématique, en sélectionnant le concours correspondant sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 13 novembre au 14 décembre 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 14 décembre 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste, faisant foi).

DIRECTION DE L'URBANISME

Avis aux constructeurs relatif au respect du délai d'instruction des déclarations de travaux

L'attention des constructeurs est particulièrement appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur déclaration de travaux — 1 mois ou 2 mois selon les cas — avant d'entreprendre lesdits travaux. En effet, même lorsqu'il existe une présomption de conformité du projet aux règles d'urbanisme, il n'est pas possible de préjuger de façon certaine la décision administrative tant que tous les éléments de l'instruction n'ont pas été recueillis et notamment l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales dans les mêmes conditions que celles prévues par la réglementation du permis de construire.

Lexique

Arrondissement — Références et numéro du dossier — Lieu des travaux — Nom et adresse du pétitionnaire — Nom et adresse de l'architecte — Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1^{er} permis modificatif

M2 : 2^e permis modificatif (etc.)

Urbanisme. — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 25 septembre et le 1^{er} octobre 2006.

1^{er} arr. (PC-075-001-06-V-0038). — 68, rue Jean-Jacques Rousseau. — Pét. : M. Nicolas FAY, Syndic Cabinet NICOLAS, 51, rue Sainte-Anne, 75002 PARIS. — Arch. : M. Xavier SANCHEZ, 2, passage de Clichy, 75018 PARIS. — Réfection de deux lucarnes, sur rue. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 16-08-1994. — Date de recevabilité : 26-09-2006.

2^e arr. (PC-075-002-06-V-0037). — 4, rue des Petits Champs. — Pét. : S.C.I. GALERIE VIVIENNE, 132, rue de Rennes, 75006 PARIS. — Arch. : M. François JEANNEAU, 50 bis, rue des Lices, 49100 ANGERS. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture d'un bâtiment à usage d'habitation et de commerce. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 07-07-1974. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

2^e arr. (PC-075-002-06-V-0038). — 17 au 21, bd des Italiens. — Pét. : M. Dominique BRILLANT, CREDIT LYONNAIS L.C.L., 81, rue de Richelieu, 75002 PARIS. — Arch. : M. Guy MARTIN, 54, rue de Sévigné, 75003 PARIS. — Réfection partielle de la couverture et restitution de l'ornement en façade, sur rue. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 13-03-1989. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

6^e arr. (PC-075-006-06-V-0001-M1). — 2, rue Mabillon, 15, rue du Four. — Pét. : M. Jean-Pierre FOURNIER, CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE PARIS, 19, rue du Louvre, 75001 PARIS. — Arch. : SEXER LOYRETTE Architecture, 119, av. Paul Vaillant Couturier, 94250 GENTILLY. — Travaux en vue du changement de destination d'un local en sous-sol, à usage de cave en local technique avec modification partielle de la façade sur rue. Modificatif au PC n° 0750-006-060-V-0001 délivré le 27-06-2006. — Date de recevabilité : 26-09-2006.

8^e arr. (PC-075-008-06-V-0050). — 1 au 3, rue d'Aguesseau, 62 au 64, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. Alain GADRIOT, SAGGEL GESTION, 61, rue La Fayette, 75437 PARIS CEDEX 09. — Arch. : STUDIO M2M INTERNATIONAL, M. de

MONCHY, 59, rue de Ponthieu, 75008 PARIS. — Permutation des destinations de locaux à rez-de-chaussée à usage de bureau et commerce, fermeture d'une trémie au 1^{er} étage et modification de la façade à rez-de-chaussée. S.H.O.N. créée : 3 m². S.T. : 930 m². — Date de recevabilité : 27-09-2006.

8^e arr. (PC-075-008-06-V-0051). — 5 au 7, av. Myron Herick, 164 au 166, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. Pierre EPSTEIN, VANIM IMMOBILIER S.A.R.L., 44, rue Paul Valéry, 75116 PARIS. — Arch. : M. Sylvain GLAIMAN, 44, rue Paul Valéry, 75116 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination de locaux au 5^e étage sur cour, à usage de bureau en habitation (1 logement créé). — Date de recevabilité : 28-09-2006.

9^e arr. (PC-075-009-06-V-0043). — 11, rue de Londres. — Pét. : M. Jean-Christophe CAMBRELENG, Société LOGIC INVEST, 19, rue Auguste Chabrières, 75015 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un local à rez-de-chaussée sur cour, à usage de bureau en habitation (1 logement créé). — Date de recevabilité : 29-09-2006.

11^e arr. (PC-075-011-06-V-0051). — 59, rue Saint-Sébastien, 21, rue de la Folie Méricourt. — Pét. : M. Jean-Marc DJEN, S.C.I. SAINT SEBASTIEN INVESTISSEMENTS, 59, rue Saint-Sébastien, 75011 PARIS. — Arch. : M. Grégoire DHIEL, 19, rue des Petites Ecuries, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 4 étages sur 2 niveaux de sous-sol, à usage d'habitation (797 m², 11 logements créés), de commerce (144 m²), de bureau (109 m²), et de stationnement (370 m²). S.H.O.N. créée : 1 050 m². S.T. : 350 m². Hauteur du projet : 18 m. — Date de recevabilité : 27-09-2006.

11^e arr. (PC-075-011-00-V-0050-M2). — 34 au 38, rue Léon Frot, 137 au 137B, rue de Charonne, 4, rue Emile Lepeu. — Pét. : M. BABINET, SGIM, 57, rue Jean Baptiste Pigalle, 75009 PARIS. — Arch. : M. PRANLAS DESCOURS, 6, rue du Parc Royal, 75003 PARIS. — Modification partielle des façades sur rue et cour d'un ensemble de bâtiments à usage d'habitation et de commerce. Modificatif aux PC n° 075-000-011-V-0050 et n° 075-000-011-V-0050-M1 délivrés les 23-04-2001 et 15-05-2006. — Date de recevabilité : 28-09-2006.

12^e arr. (PC-075-012-06-V-0050). — 25 au 27, bd de Picpus, 28 au 34, rue Santerre. — Pét. : M. Roger FAJNZYLBURG, ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS, O.S.E., 117, rue du Faubourg du Temple, 75010 PARIS. — Arch. : ARCHY ARCHITECTURE YULZARI, 29, rue Drouot, 75009 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un local à rez-de-chaussée sur rue et cour, à usage de bureau en centre d'accueil de jour pour adultes (177 m²) avec modification d'aspect extérieur. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

13^e arr. (PC-075-013-06-V-0045). — 30 au 40, rue Corvisart, 2, rue Paul Gervais, 13, rue Vulpian. — Pét. : M. Jean-François DANON, DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, 98, quai de la Rapée, 75012 PARIS. — Arch. : Cabinet EHW, 6-10, rue Guillaume Bertrand, 75011 PARIS. — Construction d'un bâtiment d'un étage sur un niveau de sous-sol à usage de restaurant scolaire avec redistribution partielle du bâtiment existant et changement de destination d'une habitation au 3^e étage en local pédagogique, l'ensemble à usage d'enseignement élémentaire et maternel. S.H.O.N. créée : 696 m². S.T. : 4 270 m². Hauteur du projet : 8 m. — Date de recevabilité : 27-09-2006.

16^e arr. (PC-075-016-06-V-0040). — 10, villa Sommeiller. — Pét. : M. Philippe ALLIOT, 10, villa Sommeiller, 75016 PARIS. — Arch. : M. Henri BARTHELEMY, 19, rue des Frigos, 75013 PARIS. — Surélévation d'un étage en extension d'habitation (2 pièces créées) d'un bâtiment d'un étage sur un niveau de sous-sol avec remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre à rez-de-chaussée sur jardin. S.H.O.N. créée : 40 m². S.T. : 99 m². Hauteur du projet : 10 m. — Date de recevabilité : 26-09-2006.

16^e arr. (PC-075-016-06-V-0042). — 83X, bd Murat, 23 au 25, rue de Varize, 40 au 44, rue du Général Delestraint. — Pét. :

M. Alain ROBERT, S.A.S. MURAT VARIZE, 153, rue de la Pompe, 75784 PARIS CEDEX 16. — Arch. : ATELIER DE PORTZAMPARC, 1, rue de l'Aude, 75014 PARIS. — Construction d'un ensemble de bâtiments de 5 à 10 étages sur 3 et 4 niveaux de sous-sol, à usage d'habitation (208 logements), de lieu de culte (300 m²), de résidence pour personnes âgées (3 842 m²) et de stationnement (237 places - 2 829 m²). S.H.O.N. créée : 21 702 m². S.T. : 10 230 m². Hauteur : 31 m. — Date de recevabilité : 29-09-2006.

17^e arr. (PC-075-017-06-V-0043). — 45, rue de Tocqueville. — Pét. : Mme Laurence ANSELLEM, TRANSIMMEUBLES, 15, rue de Choiseul, 75002 PARIS. — Arch. : Cabinet PALISSAD Architectures, 10, rue de la Fontaine à Mulard, 75013 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un bâtiment de 5 étages sur 2 niveaux de sous-sol à usage d'activité, de bureau et d'habitation en bureau (3 082 m²) et habitation (1 logement réhabilité (189 m²)), création de stationnement (14 places - 989 m²) fermeture de trémies et déplacement des liaisons verticales, avec remplacement des menuiseries extérieures et ravalement de l'ensemble des façades. S.H.O.N. créée : 263 m². S.T. : 886 m². — Date de recevabilité : 26-09-2006.

17^e arr. (PC-075-017-06-V-0044). — 5, rue Baron, 1, rue Roberval. — Pét. : M. AZNAR, 5, rue Baron, 75017 PARIS. — Arch. : M. Christian NANCEY, 20, rue Deparcieux, 75014 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination de locaux à rez-de-chaussée sur rues et cour, à usage de bureau en habitation (1 logement créé) avec modification d'aspect extérieur et remplacement de la devanture du commerce attenant. — Date de recevabilité : 29-09-2006.

19^e arr. (PC-075-019-06-V-0061). — 13 au 19, passage du Nord, 17 au 33, rue Petit, 115, rue de Crimée. — Pét. : M. Pierre MILOVANOVITCH, S.A.G.I., 64, rue de Lisbonne, 75384 PARIS CEDEX 08. — Arch. : M. Patrick BERGER, 49, rue des Cascades, 75020 PARIS. — Construction d'un bâtiment sur passage du Nord, de 4 étages et combles, à usage d'habitation (7 logements sociaux créés). S.H.O.N. créée : 562 m². S.T. : 3 295 m². Hauteur du projet : 14 m. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

19^e arr. (PC-075-019-06-V-0062). — 35 au 39, rue de la Gare, 109 au 121, rue de la Haie Coq. — Pét. : Mme Inès REINMANN, S.C.I.A. PARC DU MILLENAIRE, Bâtiment 270, 45, av. Victor Hugo, 93534 AUBERVILLIERS. — Arch. : ARTE CHARPENTIER ET ASSOCIES, 8, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Construction de 2 bâtiments de 6 et 7 étages, sur 2 niveaux de sous-sol, à usage de bureau et de stationnement (674 places - 24 684 m²). S.H.O.N. créée : 48 750 m². S.T. : 67 958 m². Hauteur du projet : 31 m. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

19^e arr. (PC-075-019-06-V-0063). — 4A, rue Manin. — Pét. : Mme Patricia LALOUM, S.A.R.L. ÇA FAIT REVER, av. Alphan, Parc des Buttes Chaumont, 75019 PARIS. — Arch. : Cabinet ATELIER D'ARCHITECTURE LALO, 10, rue Rochebrune, 75011 PARIS. — Réhabilitation du Pavillon du Lac du Parc des Buttes Chaumont, avec modification de l'aspect extérieur, en vue de l'installation d'un restaurant. S.H.O.N. créée : 102 m². S.T. : 939 m². Hauteur du projet : 13 m. — Date de recevabilité : 27-09-2006.

19^e arr. (PC-075-019-06-V-0064). — 12 au 14, rue de Palestine. — Pét. : Mme Carole BEAU, S.C.I. DU 12, RUE DE PALESTINE, 14, rue de Palestine, 75019 PARIS. — Arch. : Cabinet GOES-PERON ARCHITECTE, 68, av. du Général de Gaulle, 94160 SAINT-MANDE. — Construction d'un bâtiment de 3 étages sur un niveau de sous-sol, à usage d'habitation. S.H.O.N. créée : 998 m². S.T. : 958 m². Hauteur du projet : 12 m. — Date de recevabilité : 28-09-2006.

20^e arr. (PC-075-020-06-V-0062). — 2 au 10, rue Paul-Jean Toulet, 52 au 56, rue Saint-Blaise, 21 au 23, rue du Clos. — Pét. : M. Constantin PETCU, ATELIER D'ARCHITECTURE AUTOGEREE (A.A.A.), 15, rue Marc Séguin, 75018 PARIS. — Construction d'un bâtiment d'un étage, à usage d'abri de jardin. S.H.O.N. créée : 35 m². S.T. : 200 m². Hauteur du projet : 11 m. — Date de recevabilité : 27-09-2006.

Urbanisme. — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 25 septembre et le 1^{er} octobre 2006.

8^e arr. (PD-075-008-06-V-0066). — 1 au 3, rue d'Aguesseau, 62 au 64, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. Alain GADRIOT, SAGGEL GESTION NEXITY, 61, rue La Fayette, 75437 PARIS CEDEX 09. — Démolitions partielles de planchers de rez-de-chaussée au 1^{er} étage d'un local à rez-de-chaussée et 1^{er} étage sur un niveau de sous-sol, à usage de commerce. S.H.O.N. à démolir : 40 m². — Date de recevabilité : 27-09-2006.

13^e arr. (PD-075-013-06-V-0047). — 30 au 40, rue Corvisart, 2, rue Paul Gervais, 13, rue Vulpian. — Pét. : M. Jean-François DANON, DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, 98, quai de la Rapée, 75012 PARIS. — Arch. : Cabinet EHW, 6-10, rue Guillaume Bertrand, 75011 PARIS. — Démolition partielle de planchers d'un bâtiment de 3 étages sur un niveau de sous-sol avec suppression de 2 bâtiments à rez-de-chaussée et d'un édicule, l'ensemble sur rue et cour à usage d'école élémentaire et maternelle. S.H.O.N. à démolir : 324 m². — Date de recevabilité : 27-09-2006.

16^e arr. (PD-075-016-06-V-0046). — 10, villa Sommeiller. — Pét. : M. Philippe ALLIOT, 10, villa Sommeiller, 75016 PARIS. — Démolition de la toiture, d'une partie du plancher des combles et de l'allège de la fenêtre à rez-de-chaussée sur jardin d'un bâtiment d'un étage + combles sur un niveau de sous-sol, à usage d'habitation. — Date de recevabilité : 26-09-2006.

16^e arr. (PD-075-016-06-V-0047). — 17, villa Dupont. — Pét. : M. Arnaud MACRON, 17, villa Dupont, 75116 PARIS. — Démolition de parties de murs porteurs au 1^{er} sous-sol d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date de recevabilité : 26-09-2006.

16^e arr. (PD-075-016-06-V-0048). — 179, av. Victor Hugo, 2 au 2B, av. de Montespan. — Pét. : M. Abbas SASSANFAR, 179, av. Victor Hugo, 2-2 bis, av. Montespan, 75116 PARIS. — Démolition d'une partie de mur porteur en façade au 2^e étage sur cour d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date de recevabilité : 28-09-2006.

16^e arr. (PD-075-016-06-V-0049). — 83X, bd Murat, 23 au 25, rue de Varize, 40 au 44, rue du Général Delestraint. — Pét. : M. Alain ROBERT, S.A.S. MURAT VARIZE, 153, rue de la Pompe, 75016 PARIS. — Arch. : ATELIER DE PORTZAMPARC, 1, rue de l'Aude, 75014 PARIS. — Démolition d'un ensemble de bâtiments de 1 à 3 étages sur un niveau de sous-sol, à usage de maison de retraite, d'habitation et de lieu de culte. S.H.O.N. à démolir : 8 248 m². — Date de recevabilité : 28-09-2006.

16^e arr. (PD-075-016-06-V-0050). — 120, av. Victor Hugo, 47, rue des Belles Feuilles. — Pét. : M. D'ANGLEJEAN, LA MAISON DU CHOCOLAT, 41, rue Paul Lescop, 92000 NANTERRE. — Démolition partielle de plancher à rez-de-chaussée d'un bâtiment à usage d'habitation et de commerce. S.H.O.N. à démolir : 6 m². — Date de recevabilité : 28-09-2006.

16^e arr. (PD-075-016-06-V-0051). — 103 au 103B, rue Lauriston. — Pét. : M. NOUVEL, S.C.P.I. EDISSIMMO, représentée par le CREDIT AGRICOLE, 117, quai du Président Roosevelt, BP 28, 92132 ISSY LES MOULINEAUX. — Arch. : Sté NERCO, 129, chemin du Moulin Carron, BP 168, 69132 ECULLY CEDEX. — Démolition partielle d'un mur pignon côté cour d'un bâtiment à usage de bureau. — Date de recevabilité : 29-09-2006.

17^e arr. (PD-075-017-06-V-0059). — 40, rue La Condamine. — Pét. : M. René BOUVIER, 40, rue La Condamine, 75017 PARIS. — Démolition partielle de la toiture du 1^{er} étage sur jardin d'un bâtiment de 3 étages sur un niveau de sous-sol, à usage d'habitation. — Date de recevabilité : 29-09-2006.

19^e arr. (PD-075-019-06-V-0055). — 4A, rue Manin. — Pét. : Mme Patricia LALOUM, S.A.R.L. ÇA FAIT REVER, av. Alphand,

Parc des Buttes Chaumont, 75019 PARIS. — Démolition de parties de planchers, de toitures et de façades à rez-de-chaussée. S.H.O.N. à démolir : 236 m². — Date de recevabilité : 26-09-2006.

20^e arr. (PD-075-020-06-V-0055). — 61, rue Piat. — Pét. : M. Frédéric MADDIO, 61, rue Piatat, 75020 PARIS. — Démolition de la toiture d'un bâtiment à usage d'habitation sur rue et cour. — Date de recevabilité : 26-09-2006.

Urbanisme. — Registre des déclarations de travaux déposées entre le 25 septembre et le 1^{er} octobre 2006.

1^{er} arr. (DT-075-001-06-V-0137). — 7 au 7B, rue du Louvre. — Pét. : M. Philippe LOUBIERE, 65, rue Voltaire, 91330 YERRES. — Remplacement d'un châssis de toit côté rue. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

1^{er} arr. (DT-075-001-06-V-0138). — 35, rue du Pont Neuf. — Pét. : Cabinet SIG, 4, rue de la Saône, 75014 PARIS. — Arch. : EUROTEC INGENIERIE, 1, bd Jean Jaurès, 92100 BOULOGNE. — Création de 2 ascenseurs extérieurs, sur cour. — Date de recevabilité : 26-09-2006.

1^{er} arr. (DT-075-001-06-V-0139). — 219, rue Saint-Honoré, 16, rue d'Alger. — Pét. : M. Maro SALOMONI, PRADA RETAIL FRANCE, 18-20, av. de Matignon, 75008 PARIS. — Arch. : Cabinet STUDIO MAINARDI, 1 bis, cité Paradis, 75010 PARIS. — Modification de la porte d'un local à usage de commerce de prêt-à-porter féminin et accessoires de mode. — Date de recevabilité : 29-09-2006.

4^e arr. (DT-075-004-06-V-0170). — 9, rue Beautreillis, 6 au 6B, rue Charles V. — Pét. : M. Philippe BOUSQUET, 87, av. Jean-Jaurès, 93110 ROSNY SOUS BOIS. — Remplacement de 2 fenêtres au 1^{er} étage côté cour. — Date de recevabilité : 26-09-2006.

4^e arr. (DT-075-004-06-V-0173). — 44 au 46, rue François Miron. — Pét. : M. Pierre HOUSIEAUX, SAUVEGARDE PARIS HISTORIQUE, 44-46, rue François Miron, 75004 PARIS. — Remise en peinture de la devanture d'un local à usage associatif. — Date de recevabilité : 29-09-2006.

5^e arr. (DT-075-005-06-V-0190). — 9, rue du Sommerard, 4, rue de Latran. — Pét. : M. CHEVAL, S.B.G.P., 61, rue La Fayette, 75009 PARIS. — Arch. : M. Bernard GAUCHEREL, 150, rue de l'Université, 75007 PARIS. — Ravalement de la façade sur cour d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date de recevabilité : 29-09-2006.

6^e arr. (DT-075-006-06-V-0230). — 7 au 9, rue Visconti. — Pét. : Cabinet LELIEVRE, 61, rue de Vaugirard, 75015 PARIS. — Arch. : ARTEXIA ARCHITECTURE, 51, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Ravalement des pignons côtés n^{os} 5 et 11, rue Visconti. — Date de recevabilité : 28-09-2006.

7^e arr. (DT-075-007-06-V-0269). — 65, rue du Bac. — Pét. : M. Marc TREMBLAY, RAVIER ROUSSET, 16 bis, rue Grande Dame Rose, 78143 VELIZY CEDEX. — Réfection du balcon en plomb du 5^e étage côté rue. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

7^e arr. (DT-075-007-06-V-0271). — 25, rue de Constantine, 2X, rue de Talleyrand. — Pét. : M. HELLIER DU VERNEUIL, HELLIER DU VERNEUIL, 51 bis, rue de Miromesnil, 75008 PARIS. — Arch. : Société BALAS, Parc d'Activité des Rives de Seine, 10-12, rue Pierre Nicolau, 93583 SAINT OUEN CEDEX. — Réfection des recouvrements en plomb des balcons aux 5^e et 6^e étages côté rue. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

7^e arr. (DT-075-007-06-V-0273). — 36, rue de Varenne, 96, rue du Bac. — Pét. : Cabinet CITYA, 68, rue des Cevennes, 75015 PARIS. — Réfection de l'étanchéité en plomb du balcon sur rue d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date de recevabilité : 27-09-2006.

8^e arr. (DT-075-008-06-V-0329). — 31, place de la Madeleine. — Pét. : M. Dominique BARROY, Cabinet Richard ELLIS, 40, rue Jean Jaurès, 93176 BAGNOLET CEDEX. — Arch. : Cabinet AR, 21, rue Cujas, 75005 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

8^e arr. (DT-075-008-06-V-0330). — 38, rue du Général Foy. — Pét. : M. Jean-Robert LEVY, GROUPE PROBONO, 38, rue du Général Foy, 75008 PARIS. — Arch. : M. Giorgio LO STIMOLO, 3/4, impasse Basilide Fossard, 75020 PARIS. — Ravalement de la façade sur cour avec création d'un balcon au 1^{er} étage, remplacement d'une porte au rez-de-chaussée et de 5 fenêtres au 1^{er} et 2^e étages. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

8^e arr. (DT-075-008-06-V-0331). — 44 au 46, rue de Basano. — Pét. : M. Francis FLAMAND, Société GECINA, 14/16, rue des Capucines, 75084 PARIS CEDEX 02. — Arch. : M. Nicolas FANJUL, 37, av. Pasteur Le Vert Galant, 93290 TREMBLAY EN FRANCE. — Réfection des oriels, sur cour. — Date de recevabilité : 26-09-2006.

8^e arr. (DT-075-008-06-V-0332). — 3 au 5, rue Treillard, 44 au 46, rue de la Bienfaisance. — Pét. : M. FLAMAND, Société GECINA, 14/16, rue des Capucines, 75084 PARIS CEDEX 02. — Arch. : M. Nicolas FANJUL, 37, av. Pasteur Le Vert Galant, 93290 TREMBLAY EN FRANCE. — Remplacement de 13 fenêtres, sur cour. — Date de recevabilité : 26-09-2006.

8^e arr. (DT-075-008-06-V-0335). — 14, rue Cambacérès, 11AP au 11B, rue Roquépine. — Pét. : M. Jean-Claude BOURDEAU, CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE VIE, 49, rue de Miromesnil, 75008 PARIS. — Remplacement d'une fenêtre par une porte à rez-de-chaussée d'un bâtiment à usage de bureau. — Date de recevabilité : 28-09-2006.

8^e arr. (DT-075-008-06-V-0336). — 24, rue de Téhéran. — Pét. : M. MAC-CROHON, S.N.C. IMMOMAE, 17, place de la Madeleine, 75008 PARIS. — Arch. : Cabinet A3, Atelier BARBIER, 24-32, rue des Amandiers, 75020 PARIS. — Création de fenêtres de toit et modification partielle des baies de fenêtres à rez-de-chaussée sur cour d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date de recevabilité : 29-09-2006.

9^e arr. (DT-075-009-06-V-0237). — 18, bd Poissonnière, 1, rue Rougemont. — Pét. : M. Michel Le CALVEZ, COURIR S.A.S. FRANCE, 17, av. de la Falaise, 38360 SASSENAGE. — Arch. : Cabinet COLLET & BURGER, 6, av. Jean Jaurès, 92240 MALAKOFF. — Modification de la devanture d'un magasin d'articles de sport. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

10^e arr. (DT-075-010-06-V-0219). — 5 au 7, rue des Récollets. — Pét. : M. Bernard POTY, 89, av. de la Libération, 54840 GONDREVILLE. — Remplacement d'une fenêtre au dernier étage, sur cour. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

10^e arr. (DT-075-010-06-V-0222). — 24, av. Claude Vellefaux, 1 au 25, rue Jean Moïnou, 34, rue de Sambre et Meuse. — Pét. : M. BONNE, G.T.F., 50, rue de Châteaudun, 75311 PARIS CEDEX 09. — Arch. : M. Jean-Michel TROUVAT, 28 bis, rue Pouchet, 75017 PARIS. — Ravalement des façades sur rue et cour, de l'ensemble des couvertures et remplacement des garde-corps côté rue. — Date de recevabilité : 28-09-2006.

10^e arr. (DT-075-010-06-V-0224). — 122, bd de Magenta, 2, rue de Compiègne. — Pét. : M. Clément SAMSON, S.A.R.L. APB, 83, bd Richard Lenoir, 75011 PARIS. — Remplacement des fenêtres de toit sur rue et cour d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date de recevabilité : 29-09-2006.

11^e arr. (DT-075-011-06-V-0369). — 1 au 2, cour Sedaine, 40, rue Sedaine. — Pét. : M. REN YONGWANG, S.A.R.L. MOD'AC, 40, rue Sedaine, 75011 PARIS. — Modification de la devanture en vue de l'installation d'un magasin de prêt-à-porter. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

12^e arr. (DT-075-012-06-V-0209). — 48X, av. de Saint-Mandé, 51, bd de Picpus. — Pét. : M. Philippe MAMESSIER, 51, bd de Picpus, 75012 PARIS. — Création d'un châssis de toit et remplacement d'une fenêtre de toit sur un bâtiment à usage d'habitation côté cour. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

12^e arr. (DT-075-012-06-V-0210). — 9, rue de Reuilly. — Pét. : Mme France RIGHENZI, ORANGE FRANCE S.A. / DURIF, 110, rue Edouard Vaillant, 94815 VILLEJUIF CEDEX. — Installation d'un relais de 3 antennes de radio-téléphonie en toiture d'un bâtiment à usage d'hôtel avec création de garde-corps et d'armoires techniques en terrasse inférieure sur cour. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

13^e arr. (DT-075-013-06-V-0226). — 7 au 9, impasse Baudran. — Pét. : M. Lionel MENDOUSSE, 7, impasse Baudran, 75013 PARIS. — Arch. : Mme Claire BARBERON, 6 cité, de l'Ameublement, 75011 PARIS. — Création d'un châssis de toit sur rue et de 2 châssis de toit sur cour. — Date de recevabilité : 27-09-2006.

13^e arr. (DT-075-013-06-V-0228). — 59, rue Barrault, 215B, rue de Tolbiac. — Pét. : Mlle Thi Hoai Yen NGUYEN, 215 bis, rue de Tolbiac, 75013 PARIS. — Modification de la devanture d'un magasin de presse. — Date de recevabilité : 29-09-2006.

14^e arr. (DT-075-014-06-V-0287). — 25 au 25B, villa d'Alésia. — Pét. : M. Jacques HENNO, 25 bis, villa d'Alésia, 75014 PARIS. — Création d'un escalier reliant le 2^e étage haut (mezzanine) à la toiture-terrasse d'un bâtiment à usage d'habitation avec installation d'un lanterneau ouvrant et de garde-corps. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

14^e arr. (DT-075-014-06-V-0288). — 31 au 55, bd Brune. — Pét. : M. Patrick BERTHIOT, S.C.I. BRUNIMO, bd Jean Monnet, Z.I. Paris Sud, BP 5, 77561 LIEUSAIN. — Modification de la devanture d'un supermarché. — Date de recevabilité : 27-09-2006.

15^e arr. (DT-075-015-06-V-0366). — 287 au 289, rue Lecourbe. — Pét. : EXXECO, 67, route de la Reine, 92100 BOULOGNE. — Arch. : Entreprise SAB, 59, rue Carnot, 78700 CONFLANS SAINT HONORINE. — Ravalement des façades et du mur pignon droit avec pose d'une isolation thermique. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

15^e arr. (DT-075-015-06-V-0370). — 8 au 10, bd de Vaugirard. — Pét. : M. Nabil JOUCDAR, IMEFA 125, 50-56, rue de la Procession, 75015 PARIS. — Modification des portes d'accès à rez-de-chaussée côté rue et création de 3 lanterneaux au niveau du rez-de-chaussée enterré côté jardin d'un bâtiment à usage de bureau. — Date de recevabilité : 29-09-2006.

15^e arr. (DT-075-015-06-V-0371). — 44 au 46, bd de Grenelle, 37 au 39, rue du Docteur Finlay. — Pét. : M. Jean-Christophe TAIX, BOUYGUES TELECOM S.A., Centre d'Affaires La Boursidière, RN 186, BP 84, 92355 LE PLESSIS ROBINSON CEDEX. — Modification et extension d'une station de radio-télécommunication en toiture-terrasse d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date de recevabilité : 29-09-2006.

16^e arr. (DT-075-016-06-V-0448). — 115, av. Victor Hugo. — Pét. : Mme France RIGHENZI, ORANGE FRANCE S.A. / URIDF, 110, rue Edouard Vaillant, 94815 VILLEJUIF CEDEX. — Création d'un relais de radio-télécommunication en toiture avec installation de 2 antennes (sur rue et cour) et d'un local technique en sous-sol d'un bâtiment à usage d'habitation et de commerce. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

16^e arr. (DT-075-016-06-V-0452). — 143, av. de Malakoff. — Pét. : M. CHAMBON, S.C.I. MALAKOFF, 143, av. de Malakoff, 75116 PARIS. — Arch. : M. Patrick RIBES, 12, av. Frémiet, 75016 PARIS. — Remplacement d'un auvent en toile par une marquise au rez-de-chaussée d'un hôtel. — Date de recevabilité : 26-09-2006.

16^e arr. (DT-075-016-06-V-0453). — 27, av. Victor Hugo, 12 au 14, rue du Dôme. — Pét. : M. SELBMANN, Sté MASSIMO DUTTI FRANCE, 80, av. des Terroirs de France, 75012 PARIS. — Modification de la devanture en vue de l'installation d'un magasin de prêt-à-porter. — Date de recevabilité : 27-09-2006.

16^e arr. (DT-075-016-06-V-0456). — 159 au 161, bd Murat, 2 au 6, rue Charles Tellier. — Pét. : M. Laurent NEGREL, 2, rue Charles Tellier, 75016 PARIS. — Remplacement d'une fenêtre à 4 vantaux au 7^e étage sur rue d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date de recevabilité : 29-09-2006.

17^e arr. (DT-075-017-06-V-0361). — 4 au 10, av. de la Grande Armée, 32, rue de Tilsitt. — Pét. : M. KADDOURA, COMAUTO, 4, av. de la Grande Armée, 75008 PARIS. — Arch. : Cabinet Laurent MEYER, 91, rue Lecourbe, 75015 PARIS. — Modification de la devanture à rez-de-chaussée sur rue d'une agence bancaire en vue de l'installation d'un concessionnaire automobile. — Date de recevabilité : 28-09-2006.

17^e arr. (DT-075-017-06-V-0362). — 12, rue Alphonse de Neuville. — Pét. : M. PEYREL, Cabinet DALLEMAGNE, 12-14, rue Claude Pouillet, 75017 PARIS. — Ravèlement de 2 murs pignons et remplacement de 4 châssis de toit. — Date de recevabilité : 28-09-2006.

17^e arr. (DT-075-017-06-V-0366). — 97 au 99, rue de Sausure. — Pét. : M. Marc DOLLET, ICF NOVEDIS représentant la S.N.C.F., 70, rue de l'Aqueduc, 75010 PARIS. — Arch. : M. Thierry Le GUAY, 54, rue David d'Angers, 75019 PARIS. — Création d'une baie de fenêtre à rez-de-chaussée en vue de l'extension d'un logement de fonction. — Date de recevabilité : 29-09-2006.

17^e arr. (DT-075-017-06-V-0367). — 9, av. de Clichy, 12B, rue Biot. — Pét. : M. Jacques HAZIZA, S.C.I. ERIGITTE, 9, av. de Clichy, 75017 PARIS. — Arch. : ATELIER COS, 9, av. de Clichy, 75017 PARIS. — Démolition de la toiture et du mur extérieur pour restitution de l'état initial d'une terrasse au 1^{er} étage côté cour de locaux à usage de bureau. — Date de recevabilité : 29-09-2006.

17^e arr. (DT-075-017-06-V-0368). — 40, rue La Condamine. — Pét. : M. René BOUVIER, 40, rue La Condamine, 75017 PARIS. — Arch. : BAHUS, 5, rue Guynemer, 94300 VINCENNES. — Surélévation partielle d'un niveau au 2^e étage en façade sur cour d'un bâtiment de 3 étages sur un niveau de sous-sol, en extension d'habitation. S.H.O.N. créée : 6 m². — Date de recevabilité : 29-09-2006.

18^e arr. (DT-075-018-06-V-0348). — 5, rue Briquet. — Pét. : M. P. LEMASSON, Société ETB, 114-116, rue de Saint-Gratien, 93800 EPINAY SUR SEINE. — Ravèlement de la façade sur rue et remplacement de 2 garde-corps. — Date de recevabilité : 27-09-2006.

18^e arr. (DT-075-018-06-V-0349). — 6, impasse du Cadran. — Pét. : M. Claude MAHE, 6, rue du Mesnil Ricard, 14610 CAMBES EN PLAINE. — Création d'un châssis de toit côté cour. — Date de recevabilité : 28-09-2006.

19^e arr. (DT-075-019-06-V-0199). — 42, av. Secrétan, 126, av. Simon Bolivar. — Pét. : M. FOURNIER, Copropriété CAISSE D'EPARGNE, 7, rue Mornay, 75004 PARIS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

19^e arr. (DT-075-019-06-V-0203). — 10, place de la Bataille de Stalingrad. — Pét. : M. Mabrouk MEZOUEANE, 49, rue du Moutier, 93300 AUBERVILLIERS. — Arch. : M. Stéphane BONZANI, 78, av. de Flandre, 75019 PARIS. — Modification de la devanture d'un local à usage de bar-restaurant. — Date de recevabilité : 27-09-2006.

20^e arr. (DT-075-020-06-V-0290). — 45, rue Belgrand, 3, rue Géo Chavez. — Pét. : M. Carl VALEAU, O.P.A.C., OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION, 49, rue du Cardinal Lemoine, 75253 PARIS CEDEX 05. — Ravèlement de l'ensemble des façades d'un groupe immobilier avec remplacement des fenêtres des parties communes. — Date de recevabilité : 25-09-2006.

20^e arr. (DT-075-020-06-V-0293). — 61, rue Piat. — Pét. : M. Frédéric MADDIO, 61, rue Piat, 75020 PARIS. — Modification de la toiture avec création d'une terrasse, de 3 fenêtres de toit sur rue et cour et aménagement des combles d'un bâtiment à usage d'habitation et de commerce. S.H.O.N. créée : 19 m². — Date de recevabilité : 26-09-2006.

20^e arr. (DT-075-020-06-V-0296). — 18, passage des Saint-Simoniens, 105B au 113, rue Pelleport, 6 au 24, rue Taclet. — Pét. : Mme Michelle BLANCHET, Cabinet ETUDE JAN COPROPRIETE, 2, rue de Durance, 75012 PARIS. — Ravèlement des façades sur rues et cours avec remplacement des

garde-corps d'un ensemble de bâtiments à usage d'habitation. — Date de recevabilité : 29-09-2006.

Urbanisme. — Liste des permis de construire délivrés entre le 25 septembre et le 1^{er} octobre 2006.

7^e arr. (PC-075-007-06-V-0006). — 76, rue de Sèvres. — Pét. : Mme TASTEMAIN, 76, rue de Sèvres, 75007 PARIS. — Arch. : M. Jean Marc DUMARD, Architecte D.P.L.G., 88, quai de Jemmapes, 75010 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination de locaux à rez-de-chaussée sur cour, à usage d'activités en habitation, avec modification de l'aspect extérieur. — Date de la décision : 27-09-2006.

11^e arr. (PC-075-011-06-V-0035). — 46, rue Saint-Sébastien. — Pét. : Mme Anne-Marie FOURCADE, Cabinet Anne-Marie FOURCADE (syndic), 38, rue Lacépède, 75005 PARIS. — Arch. : Le déclarant. — Travaux en vue du changement de destination d'un local à rez-de-chaussée sur cour à usage d'habitation en local vélo et poussettes. — Date de la décision : 26-09-2006.

14^e arr. (PC-075-014-03-V-0034-M1). — 3X au 5, impasse Louvat, 11, rue Liancourt, 6, villa Louvat. — Pét. : Mme Nathalie et M. Serge CAZEAU, 11, rue Liancourt, 75014 PARIS. — Arch. : Cabinet Pierre Laurent PICOULET, 6, rue Labrousse, 75015 PARIS. — Extension du sous-sol d'un bâtiment de 2 étages à usage d'habitation : 11, rue Liancourt, aménagement de locaux existants à rez-de-chaussée à usage de stationnement pour la création d'un atelier, d'une buanderie et d'un local technique : 5, impasse Louvat, avec modification des façades. Modificatif au PC n° 075-014-03-V-0034 délivré le 04-02-2004. S.H.O.N. créée 11, rue Liancourt : 2,96 m². S.H.O.N. créée 5, impasse Louvat : 19,24 m². — Date de la décision : 26-09-2006.

17^e arr. (PC-075-017-05-V-0048). — 7 au 9, rue Pierre Demours, 8 au 10, rue Torricelli. — Pét. : M. Philippe TEYSSENDIER DE LA SERVE, S.C.I. 7-9, RUE PIERRE DEMOURS, 16, rue Octave Feuillet, 75116 PARIS. — Arch. : M. A. COUPEL, 9, av. Mac Mahon, 75017 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 6 étages sur 3 niveaux de sous-sol et de 3 hôtels particuliers de 2 étages, à usage d'habitation (36 logements) et de stationnement (80 places - 2 611 m²). S.H.O.N. créée : 3 219 m². — Date de la décision : 26-09-2006.

19^e arr. (PC-075-019-06-V-0032). — 18 au 24, quai de la Marne, 11 au 9B, rue de Thionville, 1 au 3, rue de la Meurthe. — Pét. : M. NOBILEAU, S.C.I. LEMBA, 18-24, quai de la Marne, 75019 PARIS. — Arch. : M. Didier DRUMMOND, 18, rue Daval, 75011 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination de locaux à rez-de-chaussée et 1^{er} étage, à usage d'activité en bureau (1 685 m²). — Date de la décision : 28-09-2006.

Urbanisme. — Liste des permis de démolir délivrés entre le 25 septembre et le 1^{er} octobre 2006.

6^e arr. (PD-075-006-06-V-0021). — 12, bd Saint-Michel, 3X, impasse Hautefeuille. — Pét. : M. Bruno BADER, S.N.C. BADER, 12, bd Saint Michel, 75006 PARIS. — Démolition partielle de plancher et de mur porteur à rez-de-chaussée d'un bâtiment à usage de commerce et d'habitation. — Date de la décision : 25-09-2006.

17^e arr. (PD-075-017-05-V-0062). — 7 au 9, rue Pierre Demours, 8 au 10, rue Torricelli. — Pét. : M. TEYSSENDIER DE LA SERVE, S.C.I. 7-9, rue Pierre Demours, 16, rue Octave Feuillet, 75017 PARIS. — Démolition totale d'un bâtiment de 3 étages sur un niveau de sous-sol partiel, à usage d'activité. S.H.O.N. à démolir : 1 813 m². — Date de la décision : 26-09-2006.

20^e arr. (PD-075-020-06-V-0037). — 3, rue de Lagny. — Pét. : Mme BELLINGER et M. DEBONI, 3, rue de Lagny, 75020 PARIS. — Démolition de parties de toiture et de plancher au 6^e étage. S.H.O.N. à démolir : 2 m². — Date de la décision : 29-09-2006.

Urbanisme. — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un certificat de conformité entre le 25 septembre et le 1^{er} octobre 2006.

2^e arr. (PC-075-002-99-V-0203). — 1, rue Chabanais, 24, rue des Petits Champs. — Pét. : Mme Adeline BRUOT, 109, rue du Fbg Poissonnière, 75009 PARIS. — Arch. : M. Benoît ICARD, 2618, route de Grasse, 6140 VENICE. — Travaux en vue du changement de destination d'un local au 5^e étage à usage de commerce en habitation (1 logement créé). — Conformité accordée le : 29-09-2006.

2^e arr. (PC-075-002-04-V-0039). — 34, rue du Sentier. — Pét. : Mme Françoise de GEUSER, NATEXIS IMMO DEVELOPPEMENT, 45, rue Saint-Dominique, 75007 PARIS. — Arch. : M. Alain-Dominique GALLIZIA, 39 quater, rue de la Belle Feuille, 92100 BOULOGNE. — Travaux en vue du changement de destination de locaux au 2^e étage à usage d'activité en habitation (2 logements créés). — Conformité accordée le : 29-09-2006.

2^e arr. (PC-075-002-04-V-0038). — 105, rue Réaumur. — Pét. : Mme Françoise de GEUSER, NATEXIS MMO DEVELOPPEMENT, 45, rue Saint-Dominique, 75007 PARIS. — Arch. : M. Alain-Dominique GALLIZIA, 39, rue de la Belle Feuille, 92100 BOULOGNE. — Travaux en vue du changement de destination de locaux au 7^e étage, à usage d'habitation en bureau et local technique avec modification partielle de la couverture. — Conformité accordée le : 29-09-2006.

10^e arr. (PC-075-010-03-V-0056). — 73, bd de Magenta. — Pét. : Mme Edith GRUN, 70 bis, rue Notre Dame des Champs, 75006 PARIS. — Arch. : Yves PENNES ARCHITECTE, 16, rue de la Vega, 75012 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un local au 1^{er} étage sur rue, à usage de commerce en bureau avec fermeture d'une trémie. S.H.O.N. créée : 4 m². — Conformité accordée le : 26-09-2006.

10^e arr. (PC-075-010-05-V-0031). — 56, rue de Paradis. — Pét. : M. Jean-Philippe Alain GLEIZES, 56, rue de Paradis, 75010 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un local à rez-de-chaussée à usage de commerce en habitation (1 logement créé). — Conformité accordée le : 26-09-2006.

10^e arr. (PC-075-010-02-V-0021-M2). — 7, av. de Verdun, 158 au 162, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. Guy DE SOUCY, COFITEM-COFIMUR, 184, rue de la Pompe, 75116 PARIS. — Arch. : Cabinet AXC/ARCURE, 88, rue Joffroy d'Abbans, 75017 PARIS. — Création d'un restaurant d'entreprise au niveau de la cour anglaise et réaménagement du bureau de Poste à rez-de-chaussée et sous-sol (nombre de places de stationnement réduit à 75). Modificatif aux PC n° 075-010-02-V-0021 et n° 075-010-02-V-0021-M1 délivrés les 14-01-03 et 24-03-04. — Conformité accordée le : 26-09-2006.

13^e arr. (PC-075-013-02-V-0051-M1). — 15 au 27, quai d'Austerlitz, 20 au 28, rue Edmond Flamand, 2 au 16, rue Fulton. — Pét. : MM. Louis BAUDOIN DECAIX et Michel DRESCH, S.N.C. A4C FRANCE et SEMAPA, 30, rue Marguerite Long, 69-71, rue du Chevaleret, 75832 PARIS CEDEX 17. — Arch. : Cabinet Olivier CEMENT CACOB, 88, av. d'Iéna, 75116 PARIS. — Modification de la distribution intérieure et des façades de deux bâtiments de 7 et 8 étages sur 3 et 2 niveaux de sous-sol, à usage de résidence-service (124 logements au lieu de 122), de bureau (25 815 m² au lieu de 25 773 m²), d'activités (1 683 m² au lieu de 1 754 m²) et de stationnement (292 places au lieu de 301). Modificatif au PC n° 075-01302-V-0051 délivré le 12-02-2003. — Conformité accordée le : 26-09-2006.

16^e arr. (PC-075-016-03-V-0052). — 2, rue Chernoviz. — Pét. : M. Jean-Yves BOURGEOIS, SMABTP, 114, av. Emile Zola,

75739 PARIS CEDEX 15. — Arch. : G2A CONCEPTION, 7, rue Alfred Durand Claye, 75014 PARIS. — Changement de destination d'un bâtiment de R+7 étages sur un niveau de sous-sol actuellement à usage mixte commercial, habitation et principalement bureaux administratifs en vue de le transformer à usage exclusif d'habitation (7 logements créés), avec redistribution des circulations verticales et modification des façades. — Conformité accordée le : 27-09-2006.

19^e arr. (PC-075-019-05-V-0009). — 114, av. Jean Jaurès, 19 au 21, rue de Lorraine. — Pét. : M. Philippe DE VAUX, S.N.C. LORRAINE JAURES, 30, rue Saint-Marc, 75002 PARIS. — Arch. : M. Didier PRIMARD, 4, rue Pierre Rigaud, 94200 IVRY SUR SEINE. — Travaux en vue du changement de destination de locaux à rez-de-chaussée, à usage de commerce en habitation (extension d'un logement existant), avec ravalement des façades et création de fenêtres aux rez-de-chaussée et 1^{er} étage. S.H.O.N. créée : 31 m². — Conformité accordée le : 26-09-2006.

19^e arr. (PC-075-019-05-V-0025). — 97, rue Manin. — Pét. : Mme Bénédicte NATUREL, 97, rue Manin, 75019 PARIS. — Arch. : PIXEA ARCHITECTURE, 16, rue de la Pierre Levée, 75011 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un local à rez-de-chaussée, à usage de commerce, en extension d'habitation (1 pièce créée) avec modification d'aspect extérieur. — Conformité accordée le : 26-09-2006.

19^e arr. (PC-075-019-04-V-0016-M1). — 14, rue Hassard. — Pét. : Mme TUBIANA, Syndicat des copropriétaires, 14, rue Hassard, 75019 PARIS. — Arch. : Cabinet XTOPHE PAULIN, 182, rue de Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Création de 2 pièces supplémentaires en toiture-terrasse d'un bâtiment de 3 étages sur un niveau de sous-sol, à usage d'habitation. S.H.O.N. créée : 26 m². — Conformité accordée le : 29-09-2006.

Urbanisme. — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un refus de conformité entre le 25 septembre et le 1^{er} octobre 2006.

20^e arr. (PC-075-020-01-V-0017). — 20, rue des Rondeaux. — Pét. : Mme Catherine LACOSTE, 20, rue des Rondeaux, 75020 PARIS. — Arch. : M. Serge CLAVÉ, 2, rue Pétel, 75015 PARIS. — Extension au 1^{er} étage et création d'un 2^e étage partiel avec une toiture-terrasse d'une maison d'un étage sur rez de chaussée et modification de la façade sur cour. S.H.O.N. créée : 35 m². S.T. : 162 m². Hauteur du projet : 10 m. — Conformité refusée le : 29-09-2006.

Pose par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 7^e.

La Ville de Paris établira :

— Square de la Tour Maubourg, 75007 Paris,

des appareils d'éclairage public dans les conditions prévues par la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la voirie routière.

Conformément aux textes susvisés, le projet des travaux sera déposé à la Mairie du 7^e arrondissement, pendant huit jours consécutifs à partir du 16 octobre 2006 jusqu'au 23 octobre 2006 inclus.

Les intéressés pourront en prendre connaissance et formuler, s'il y a lieu, sur le registre spécial, les observations qu'ils jugeront utiles.

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE